Ls marchands

La Minerve.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTERAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXVII. **EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL, B.-C., MERCREDI MATIN, 19 AVRIL 1865.** **No 185.**

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de
McCULLOCH, BROTHERS, Faillis

AVIS est par les présentes donné que les soussignés ont déposé au Bureau de cette Cour, un consentement de leurs créanciers à leur décharge, et que LUNDI, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi, au aussitôt que conseil pourra être entendu, ils s'adresseront à la dite Cour ou au Juge de la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur, en vertu du dit acte.

McCULLOCH, BROTHERS,
Par Torrance & Morris,
leurs Procureurs.

Montréal, 13 mars 1865—156 dm

Acte concernant la Faillite, 1864

Les Créanciers des Soussignés sont notifiés de se réunir au Bureau de T. S. Brown, No. 6, Echange des Marchands, Rue St. Sacrement, en la Cité de Montréal, Lundi, le Vingt-quatrième jour d'Avril courant, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires et de nommer un Syndic auquel ils pourront faire une cession en vertu de l'Acte susdit.

GEORGE JUDGE,
T. N. WILSON,
NORMAN VAN ALSTYNE.

Montréal, 5 avril 1865. 176

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de
F. N. BOXER, Montréal, Failli.

Les Créanciers de failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations

JAMES HEMPSTED,
Syndic.

Montréal, 7 avril 1865—178 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

Les Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au Bureau de MM. DUNLOP et BROWNE, Avocats, No. 10, Petite Rue St. Jacques Montréal, MARDI, le VINGT-CINQUIEME jour d'Avril courant, à DEUX heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires personnellement et comme ayant été un membre de la ci-devant société de Weir & Larminie, et en dernier lieu comme fesant affaires sous les nom et raison de W. Weir & Cie., et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'Ate susdit.

WILLIAM WEIR.

Montréal, 5 avril 1865—179 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
ADOLPHUS BOURNE, Failli.

Les créanciers du failli sont par le présent cités qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de telles réclamations.

W. A. MERRY,
Syndic.

Montréal, 8 avril 1865—177 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
ADOLPHUS BOURNE, Failli.

Toutes les personnes endettées au dit Failli sont par les présentes notifiées de faire un paiement immédiat à moi, le soussigné duement nommé Syndic.

W. A. MERRY,
Syndic.

Montréal, 12 avril 1865—181 us

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
OWEN O'REILLY, Failli.

Les Créanciers du failli sont notifiés d'être présents à une assemblée, à l'Hôtel Belfast, coin de la rue Bonaventure et Quarré Victoria, en la cité de Montréal, dans le District de Montréal, VENDREDI, le CINQUIEME jour de MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi, pour l'interrogatoire public du failli, et pour régler les affaires relatives à ses biens généralement.

J. A. MASSÉ,
Syndic.

Ste. Cécile de Valleyfield, Comté de Beauharnois, 15 avril 1865. } 182 ds

Acte concernant la faillite, 1864.

"THE MOLSONS BANK," un corps politique et uni en un corps, dûment incorporé par acte du Parlement Provincial du Canada, Banquiers, commerçant comme tels et ayant leur chef-lieu d'affaires à Montréal, dans le District de Montréal,

Demandeurs;

vs.

JOHN PAXTON, JAMES PAXTON and WILLIAM PAXTON, Tonneliers et Meuniers, tous de Montréal, dans le dit District, commerçant comme tels à Montréal susdit sous le nom et raison de "Paxton Brothers,"

Défendeurs.

Un Bref de Saisie a été émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du Défendeur ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur, ou qui sont en aucune manière endettées envers lui, sont requises de prendre connaissance.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Montréal, quinzième jour d'Avril 1865 } 184 w

Vie de Cesar par Napoleon III.

DAWSON, FRÈRES, ont reçu le 1er volume, en français et en anglais, de la

VIE DE JULES CÉSAR,

par l'Empereur Napoléon.—Prix: $3.75 en français, $3.50 en anglais.

DAWSON, FRÈRES,
Nos. 55 et 59, Grande Rue St. Jacques.

15 avril—182 us k

Societe Permanente de Construction de Montreal.

$16,570 à prêter avec hypothèque sur Propriété de Ville, en somme de $200 et au-dessus.

M. H. GAULT,
Secrétaire-Trésorier,
45, Rue St. François Xavier.

12 avril. us—180

A LOUER.

Cette superbe MAISON EN BRIQUE pour residence d'une famille qui désirerait avoir une maison des plus confortables. Elle est située sur la Rue Sherbrooke, 3ème porte de M Charles Lacroix, et possède un jardin orné de beaux arbres, ce qui rend cette habitation agréable et tout-à-fait salubre. Elle n'est qu'à un quart d'heure de marche du centre des affaires.

S'adresser au propriétaire,
L. G. FAUTEUX,
94, Rue du Port et coin de la Rue des Enfants Trouvés.

15 fév—133

Bureau ou Magasin d'Entrepot a Louer.

Les Premises sous la Halle aux Blés, récemment occupées comme cave à vin, seront converties en Bureaux, pour satisfaire les locataires ou louer comme Magasin ou Entrepot de Thé, &c., pour lesquelles elles sont admirablement adaptée. Le gaz et l'eau s'y trouvent.

Possession immédiate si on le requert.

S'adresser à
JOHN G. DINNING,
Secrétaire,
Echange, Montréal.

28 janvier—118

A LOUER,

DEUX MAISONS de première classe, Rue St. Hubert, S'adresser au
Dr. GIARD,
No. 94, Même rue.

8 fév.—127 j

A LOUER

Une MAISON de première classe en pierre de taille, située sur la Rue Berri, près du Carré Viger. Cette maison est pourvu d'un appareil de chauffage à vapeur et offre tout le confort possible.

S'adresser à F. X. A. TRUDEL, Avocat, No. 4, Petite Rue St. Jacques, ou au soussigné,
LOUIS RENAUD.

30 mars—169

A VENDRE,

Cette JOLIE PROPRIÉTÉ DE PRIX, connue comme les Sources de St. Léon, avec Hôtel et toutes les autres bâtisses.

Aussi: 30 ACRES DE TERRE avec les SOURCES qui donnent une tonne d'eau par jour.

Un titre incontestable sera donné.

Conditions de paiement faciles.

S'adresser à JANE CAMPBELL, Propriétaire, ou à JAMES YOUNG, Ecr., Spencer Cove, Québec.

St. Léon, 24 mars 1865—167 um

A LOUER

POSSESSION AU PREMIER MAI

Ces DEUX MAISONS de première classe à deux étages en pierre de taille, Nos. 393 et 397, "Triconnel Place," Rue Dorchester," ayant Bains et Privées, et toutes les améliorations modernes, avec Ecuries et Remise à voitures. Si on le requiert, on peut obtenir possession du No. 393 au commencement d'avril.

Loyer à bon marché.

S'adresser à
JOHN ATKINSON,
No. 384, Rue Dorchester.

21 mars—161 j

A LOUER

Une MAISON de première classe, occupée actuellement comme hôtel et admirablement bien disposée pour cet usage, possédant une cour spacieuse en arrière et toutes les dépendances nécessaires à un tel établissement, en face du marché Bonsecours.

S'adresser à
J. TIFFIN & FILS.

11 janvier—103.

VOUTE A LOUER.

Une VOUTE à trois étages et une magnifique CAVE, situées sur la Rue St. Henri, No. 24.

S'adresser à
SAMUEL BIRON,
Coin des Rues St. Joseph et McGill.

9 février—128

A LOUER

1o. UN MAGASIN en BRIQUES à 2 étages, formant le coin sud-ouest des Rues Lagauchetière et des Voltigeurs très-bien situé pour un COMMERCE d'EPICERIES.

2o. TROIS LOGEMENTS y attenants.

S'adresser à
F. X. A. TRUDEL,
No 4, Petite Rue St. Jacques.

14 fév—132

A LOUER.

Une MAISON en BRIQUE à DEUX ETAGES et DEUX LOGEMENTS, située sur la Rue St. André.

S'adresser à
N. H. BOURGOUIN, Avocat,
Rue St. Vincent.

17 mars. 159

A LOUER

Le MAGASIN et RESIDENCE, coin de la Rue Ste. Marie et de l'Avenue Colborne, une place d'affaires profitable pour le détail où un commerce lucratif a été fait depuis plusieurs années. Le magasin avec les garnitures complètes. Au second, au-dessus du magasin se trouvent sept grandes chambres avec un passage privé et porte d'entrée. S'adresser à

PETER DEVINS,
Voisin du Palais de Justice.

3 avril—172 um k

A Vendre ou a Louer

La GRANDE MAISON sur la Rue Dorchester, la propriété et ci-devant occupée par Ashley Hibbard, Ecr.

Possession au 1er Mai prochain.

Pour les conditions et la permission de visiter les premises, s'adresse à

LAWFORD & NELSON,
Architectes,
Coin de la Place d'Armes et de la Rue Notre-Dame.

8 avril—177 j

AVIS AUX CAPITALISTES.

A vendre à bon marché pour argent comptant,

Un JOLI COTTAGE en briques à deux étages, contenant cinq appartements avec grenier, ainsi qu'une bonne cour et dépendances, situé dans le haut de la Rue Ste. Elizabeth, No. 183 La dite propriété mesure 18 pieds de largeur sur 62 pieds de profondeur, plus ou moins. S'adresser à

C. TUGGY,
Union Building,
Rue St. François-Xavier

13 avril—181 us p

A LOUER

(POSSESSION AU PREMIER MAI)

DEUX de ces BONS MAGASINS, Rue St. Paul, vis à-vis la Pesée du Marché Bonsecours.

S'adresser à
JOHN ATKINSON,
No. 384, Rue Dorchester.

13 avril—181 j

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

On vient de recevoir un grand assortiment de CHAPEAUX du PRINTEMPS dans les derniers goûts,

CHAPEAUX NOIRS OXFORD,
do GRIS do
CASQUETTES en Tweeds, couleurs assorties.

— AUSSI: —

Un fort lot de Chapeaux et Casquettes légèrement endommagés par l'eau, à moitié prix, chez

J. L. MARCOU,
120, Rue Notre-Dame,
Vis-à-vis le Palais de Justice.

23 mars—164

A. CUSSON,

MARCHAND-EPICIER.

Le magasin du soussigné sera TRANSPORTÉ du premier Mai prochain de la Place Jacques-Cartier dans la grande bâtisse de l'HOTEL RASCO, en face de l'entrée de l'Hôtel-de-Ville, No. 187, Rue St. Paul.

M CUSSON continuera à fournir à ses pratiques les MEILLEURES EPICERIES du marché.

A. CUSSON.

8 mars—151 dm k

MAISON JACQUES-CARTIER!

A L'ENSEIGNE DU

PAVILLON FRANCAIS

68, RUE NOTRE-DAME,

(Deuxième porte de la Rue Bonsecours, près de chez le Dr. Picault.)

MM. DUPUIS ET LABELLE ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ouvriront le 1er Avril prochain, leur Magasin de Marchandises Sèches à l'adresse ci-dessus et qu'ils ont fait l'acquisition d'un des meilleurs Assortiments de Marchandises de Gout et d'Etape, qu'ils vendront à très bas prix.

Les Marchandises seront marquées en chiffres et il ne sera fait qu'un seul prix.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur Etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

Les Soussignés auront aussi constamment à leur service un tailleur et une modiste expérimentés, qui exécuteront les commandes qu'on voudra bien leur confier.

N'oubliez pas de faire une visite à la Maison Jacques-Cartier, No. 68, Rue Notre-Dame, au Pavillon Français.

DUPUIS ET LABELLE,

15 mars. tm—157

RUBAN ELASTIQUE.

Le soussigné informe les Commerçants de Bottes et Souliers, qu'outre leur fonds ordinaire des articles en CAOUT-CHOUC, la compagnie a engagé un ouvrier compétent d'Angleterre pour veiller à la manufacture d'un

RUBAN ELASTIQUE

d'une qualité supérieure, et comme la compagnie fait elle-même son fil élastique avec les meilleurs matériaux, elle est prête à garantir la supériorité sur celui qui est importé. Les personnes qui ont besoin d'un bon article nouveau peuvent venir examiner celui-ci avant d'acheter ailleurs. On est confiant qu'elles y trouveront leur avantage.

Compagnie Canadienne de Caout-Chouc.

FRS. SCHOLES,
Gérant.

Montréal, 27 mars 1865—166

IMPORTANT AU PUBLIC.

Anticipant qu'une incursion sera faite dans quelques jours, non par les incursionnistes de St Alban, mais par leurs amis et le public en général qui, à cette saison de l'année, sont anxieux de s'acheter des Ameublements de Salon, de Salle à Diner, de Chambre et autres, le soussigné les informe qu'il a fait de grandes additions à son Fonds, et ayant mis ces Meubles à 10 pour cent meilleur marché que ses prix ordinaires; cela l'empêche d'avoir recours aux encans pour vendre le surplus de son Fonds. En tenant toujours au Motto: "Ventes rapides et petits profits," son Fonds s'est écoulé dans les saisons mortes de l'année.

Veuillez venir et examiner l'ouvrage et les prix avant d'acheter ailleurs. Les Marchandises sont garanties telles que représentées chez

OWEN McGARVEY,

Entrepôt d'Ameublements en Gros et en Détail, 7, 9 et 11, Rue St. Joseph, seconde porte de la Rue McGill.

12 avril. tm—180

BARREAU DU BAS-CANADA.

Section du District de Montreal.

AVIS

L'Assemblée Semi-Annuelle du Barreau du Bas Canada, Section du District de Montréal, aura lieu au Palais de Justice de cette ville, à la Chambre du Conseil de la dite Section, LUNDI le PREMIER jour du mois de MAI prochain, à TROIS heures de l'après-midi, pour procéder aux Elections Générales des Officiers à être nommés pour l'année courante.

Par ordre,

L. W. SICOTTE,
Secrétaire.

17 avril—183 tzi

Les Vapeurs de la Malle pour la Navigation de l'Ottawa

Commenceront leurs voyages réguliers LUNDI prochain, le 17 courant Le vapeur *PRINCE OF WALES* laissera Lachine tous les matins (dimanches exceptés) à l'arrivée du convoi de 7 hs. A. M de Montréal. On peut avoir des billets au Bureau, vis-à-vis l'Hôtel Ottawa Grande Rue St. Jacques, ou à la Gare Bonaventure

17 avril—183 x k

A ceux qui veulent prendre Commerce a la Campagne.

A VENDRE ou à LOUER, un EMPLACEMENT situé au village de St. Polycarpe, comte de Soulanges, contenant un demi-arpent de front sur deux arpents de profondeur, avec une maison et magasin, hangar, écurie et remise y érigés.

Pour les conditions s'adresser à M. Geo J. Beaudet, au Côteau du Lac, ou au soussigné No. 33½, Rue St. Laurent, Montréal,

ALFRED BEAUDET.

23 janvier—113 tm k

VENTE PAR ENCAN.

VENTE A LA DOUANE.

MONTREAL, 4 AVRIL 1865.

AVIS est par les présentes donné que les MARCHANDISES et ECHANTILLONS suivants reçus à la MAISON de DOUANE durant l'année et qui sont restés non reclamés dans l'Entrepot à Examen de la Reine, seront vendus par Encan Public, MARDI, le 25 AVRIL 1865.

BENJAMIN HOLMES.
Collecteur.

Vaisseaux.	*Marques et Numéros.* / *Paquets et Contenu.*
C F Grand Tronc	J Crombie, 1 balle Laine
Do	A Robertson, 1 qrt Cidre
Do	Duval, 1 do
C F C & Montréal	R Barrett, 9 qts Verrerie
Do	Rebstock & Co, 1 boite quincailleries
Nova-Scotian	T P, 1 cs Vin
C F C & Montréal	C Rean & Co, 1 machine
Nova Scotian	J W B, 395, 1 caisse quincailleries
Do	M "391 | 3 393½ 4 caques quincailleries
C F Grand Tronc	J Morison & Co, 1 caisse marchandises sèches
North American	J W B, 396, 1 c quincailleries
Hibernian	R Tuck, 1 c viande préservée
United Kingdom	R W Black, 1 pqt, 1 paire pantoufles
Nova Scotian	John Blackburn, 1 block
America	J W B, 398, 1 c quinc
Pericles	F J B, 6, 1 c verrerie
C F Grand Tronc	H Allan, 1 qrt } quincail-
Do	do 3 cs } leries, &c
Do	A & E Amos, 2 peaux
Harlequin	P C (C), 1 qrt verrerie
John Bull	A H, 7 barres fer
Peruvian	J W B, 404, 1 c quincail. M
United Kingdom	R P, 2425, 1 c porcelaine
Eaglet	R L, 5 btes pierres
Do	Pas de marque, 5 do
Nova Scotian	J Firman, 8 pqts et 1 qpt fer
Do	Capt Noble, 1 pqt livres
C F Grand Tronc	S G Levey, 1 qrt noix
Miranda	C K, 1 bte cartes
Cora Linn	J J, 10 bariques bière T
C F C & Montréal	Mary Dervise, 1 c effets privés
North American	Mr McAuly, 1 qrt poisson
Do	P, 18 pqts et 1 pqt fer
Hibernian	F, 29 pqts et 1 poche fer
C F C & Montréal	L Gate, 1 cuvette sucre d'érable
Peruvian	W Bell, 1 bte pavillons
Damascus	C S, 407, 1 bte échantil
C F C & Montréal	H W King, 1 voiture
St David	P S Ross & Bro, 1 bte
Hibernian	J B, 175 | 62 caqs quinc T
St George	W Stewart, 1 paqt petits articles
C F C & Montréal	Peter Perry, 1 poêle
Memphis	S W, 8, 1 c acides
Belgian	J Robertson, 1 pqt fer
Waverley	P P S, 37 paqts fer T
Do	H Chapman & Co, 1 c vin
Nova Scotian	M, 164 | 6, 3 cs marchandises sèches
C F Grand Tronc	F O Valleran, 1 caque verrerie
Do	H Brown, 5 qrts vides
Damascus	G J Hill, 1 bte effets privés
C F C & Montréal	M Gutman & Co, 1 cs collet papier
Do	R M Van Sickler, 2 cs coton
Do	B F, 2 qrts noix
Algeria	J P C, 19 | 31, 16 paniers vaisselles
Peruvian	A B C, 1 caque
United Kingdom	R Anderson, 1 p graines
Do	R C C, 1, 1 pan vaisselle
Belgian	T K, 658, 1 c marchandises sèches
Do	W Evans, 1 paqt quinc
Roseneath	B, 173, 1 caque quinc
Landores	B A, 3 btes verreries T
C F Grand Tronc	C Valois, 4 btes quinc
Do	C C Snowdon & Co, 4 btes quincailleries
C F C & Montréal	R Gardner, 8 btes poêle à gaz
Do	T Rivet, 1 poêle et bouilloire
Do	K K, 1 chaine K Y
Do	W Kelley, 2 bts verreries
Do	R H S, 1 baril gros clous
Do	W P Davis & Co, 1 paqt feuillard
St Andrew	E E, 38 caqs clous M
Do	Do, 1 caque quincailleries
Do	A T McCord, 1 qrt verreries
North American	R H 686, 1 caisse cuir
Thames	Jas G Young, 1 bte verreries
Passport	F W Hamberkin, 1 bte verreries
American Ex Line	D, 4 qrts cidre
Do	C D, 1 do do
C F C & Montréal	P W Wood, 4 qrt colle forte
Do	C G Fox, 1 bte livres
Do	Pas de marque, 1 p cuir
Nova Scotian	J W B, 405 | 6, 2 cs quincailleries M
Do	F K, 697 | 8, 2 cs marchandises
Do	R J, 1 cs marchandise
Moravian	F K, 699 | 701, 3 do do
Damascus	J M R C, 1130 | 1, 2 do
Do	R C C, 321 | 2, 2 balles marchandises

PAQUETS PAR EXPRESS.

C F C & Montréal	D B McDonal, 1 ble marchandise sèche
Do	J A, 21, 1 c marchandises de fantaisie
Do	J Morton, 1 bte verrerie
Do	Paxton Bros, 1 bte 1 scie
Do	W G Vogt, 1 pqt matériaux pour piano
Do	D B McDonald, 2 btes chapeaux
Do	Trigg & Co, 1 bte marchandise de fantaisie
Do	W G Vogt, 1 do matériaux pour piano
Do	J Haldeman, 5 btes fontes
Do	D B McDonald, 3 do chapeaux
Do	De LaMar Bros, 1 bte queues de billard
Do	A Cantin, 1 qrt quincailleries
Do	W G Vogt, 1 bte matériaux pour piano
Do	Mde Gunn, 1 pqt garnitures
Do	A P Savage, 1 bte cartes
Do	P Wood, 1 bte cordes à machine
Do	Trigg & Co, 3 btes marchandises de goût
Do	W D Millar & Co, 1 bte bottes

PAQUETS D'ECHANTILLONS ADRESSÉS COMME SUIT:

R Campbell & Co, 1; Robert Weir & Co, 1; S Greenshields, S & Co, 1; Thos May, 1; A Jeffery, 2; Geo Childs & Co, 1; Phillips & Co, 3; J Beaudry, 4; Brown, Gillespie & Co, 2; J H J Moss, 1; W & R Muir, 2; H R C, 1; M B, 1; E H J G F, A McG, 2; P C C, 1; M T, 1; C C, 1; H, 1; J Carruthers & Co, 1; M Rimmer, Gunn & Co, 1; J McKay & Bro, 4; J Johnston & Co, 2; Law, Young & Co, 2; Converse, C & Co, 1; Gault Bros, 3; Taylor Bros, 1; J G McKenzie & Co, 2; Taylor Bros, 1; J G McKenzie & Co, 2; A Prevost & Co, 1; Gilmour, W & Co, 1; Desmarteau, P & Co, 3; Grenier & M, 1; P M Galarneau & Co, 4; Foster & G, 1; Co § 302, 1; J Roy & Co, 2; Moffatt & Co, 2; Jacques, Tracy & Co, 1; A Laurie & Co, 1; S Senior, 1; Foulds & Hodgson 2; P C, 1; Jno Rankin, 1; G A Robertson & Co, 1; J P Clark & Co, 1; T, 1; H C C, 1; J M T Moss & Bros, 1; Macfarlane & Baird, 1; H R, § 30, 1; J Thayer, 1; T Mussen, 1; Geo Winks & Co, 1; M, § 103, 1; S K, § 214, 1; Geo Robertson & Son, 1; David Robertson, 3; 83 paquets d'échantillons de marchandises sèches.

MARCHANDISES ENVOYÉES DANS LES ENTREPOTS ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ RECLAMÉES.

C F C & Montréal	Adams & Co, 5 qrts soufre
Miranda	Winn & Holland, 1 bte échantillon
United Kingdom	Sewall W Reid, 3 cs vin
Vivid	D E Teasel, 11 pièces tuyaux à égout
C F C & Montréal	M P Ryan, 1 pqt cerceaux
Ocean Phantom	J Leeming & Co, 2 paniers vaisselles
C F Grand Tronc	G McGregor, 1 ble
Do	A & D Shannon, 2 bts homards

MARCHANDISES ABANDONNÉES POUR LES DROITS.

1 caisse
35 bariques
19 tierçons } Vides.
3 quarts

ET LES MARCHANDISES SUIVANTES PRISES PAR LES DOUANES OU SAISIES POUR INFRACTION AUX LOIS DU REVENU.

1 boite Bijouteries
12 boites Cocaine
1 caisse German Bitters
4 dozs Robes pour enfants
1 caisse Machine pour fils à soulier
9 poches Plumes
1 caisse Machine à rouleaux de Coton
1 pqt Cartes à Annonces
16 btes German Bitters
1 pqt Bijouteries
16 poches Plumes
1 boite Bitts

Vente à DIX heures.

CONDITIONS DE VENTE:

Un dépot de 10 par cent devra être payé à l'adjudication de chaque lot et comptant lorsqu'il sera livré.

Les marchandises devront être transportées dans les deux jours après la vente et les marchadises vendues de nouveau pour le compte des acheteurs qui seront tenus responsables pour toute pertes.

HILL & BURLAND,
Encanteurs des Douanes de S. M.,
182 364, Rue Notre Dame.

CABINET DE LECTURE PAROISSIAL.

Grande Soiree Litteraire et Musicale

JEUDI, 20 AVRIL 1865.

PROGRAMME

L'enfant des Montagnes...... Les Montagnards Canadiens.
Le Carillon du Monastère, piano.. M. G. Smith
"Il est bon quelque fois d'être sourd à propos"............ M. Paul Stevens
Rondo Russe, violon....... M. Calixte Lavallée
France! France!.. Les Montagnards Canadiens
Motifs Allemands sur la Cythare... M. Erclorn
Duo pour le piano et le violon... MM. G. Smith et C. Lavallée
Poesie....................... M. Paul Stevens

ENTREE .... UN ECU.

On peut se procurer des billets d'admission aux magasins de MM. Rolland & Fils et Z. Chapleau.

15 avril—182

Place Demandee.

Un Monsieur instruit désirerait se procurer une place comme Commis, Collecteur ou dans un Bureau où il pourrait se rendre généralement utile. S'adresser à ce Bureau.

15 avril—182 si

OMNIBUS POUR LACHINE.

Une LIGNE D'OMNIBUS voyageront TOUS LES JOURS le et après le 17 Avril, entre

MONTREAL & LACHINE

Comme suit:

De Lachine.	De Montréal.
8 00 A M	1.30 P. M
4.30 P. M.	7.00 P M.

Excepté le Dimanche.—Ce jour-là le premier Omnibus laissera Lachine à 9.00 A. M.

Prix du Passage, - - - - 25 cts.
Aller et retour - - - - 40 cts.

Les Places de Départ sont de l'Hôtel Rapid, No. 54, Rue St. Joseph, Montréal, et de l'Hôtel Laflamme, à Lachine Les paquets et les boites pourront être livrés dans aucune partie de Lachine deux fois par jour, 1.30 p m et 7.00 p m.

Pour tout paquet au-dessous de 25 livres, 10 cts. Pour toute boite, 15 cts.

Les paquets devront être laissés au Bureau de l'Express de Ville de Chs. Larin, No. 72, Grande Rue St. Jacques.

CHS LARIN ET CIE.,
Propriétaires.

17 avril ds—183

J. A. GALARNEAU,

AVOCAT.

BUREAU: No. 5, RUE SAINT-VINCENT

14juin a 141

Discours de l'Hon. Jos. Cauchon sur la Confederation.

PRONONCÉ A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, LE 2 MARS 1865.

(Suite.)

L'unité s'y meut plus à l'aise et les contrôles, qui s'y trouvent au profit des localités, y sont placés de manière à ne pouvoir pas entraver l'action générale.

Ce n'est pas tant contre le principe fédéral que se dirigent la plupart des arguments de l'honorable député d'Hochelaga. Pour lui, c'est une question de parti qui se pose ainsi: Comment nous trouverons-nous, mes amis et moi, dans cette confédération? y serons-nous forts, y serons-nous faibles? pouvons-nous y espérer de remonter au pouvoir, ou y serons-nous perdus comme des gouttes d'eau dans l'océan?

Pour convaincre la chambre que j'ai justement apprécié le motif d'opposition de l'honorable député, je vais citer son discours du 16:

"L'Hon. M. DORION.—Mais, monsieur l'orateur, l'on peut me demander, en admettant tout cela, en admettant que le projet qui nous est soumis n'est pas celui qui nous avait été promis, quelle différence peut faire l'admission immédiate des provinces dans la confédération. Je vais tâcher de l'expliquer. Lorsque les ministres ont consenti à laisser prendre dans la conférence les votes par provinces, ils ont donné un grand avantage aux provinces maritimes.—Ce mode de procédure a eu pour résultat la mesure la plus conservatrice qui ait jamais été soumise à la Chambre. Les membres de la Chambre Haute ne doivent plus être élus, mais nommés, et nommés par qui? par un gouvernement tory ou conservateur pour le Canada, par un gouvernement conservateur dans la Nouvelle-Ecosse, par un gouvernement conservateur dans Terre-Neuve!—Ce seul gouvernement libéral intéressé dans la nomination des conseillers étant celui du Nouveau-Brunswick, où il y a une administration libérale, dont le sort dépend du résultat d'élections qui se font maintenant dans cette province!

"Un pareil projet n'aurait jamais été adopté par la représentation libérale du Haut-Canada! Les habitants du Haut-Canada au nombre de 1,400,000 avec ceux du Bas—en tout 2,500,000—ont été contrôlés par les 900,000 habitants des provinces maritimes. Ne nous a-t-on pas dit en propres termes que c'étaient les provinces d'en-bas qui ne voulaient pas de conseil législatif électif? Si, au lieu d'inviter à une conférence les délégués des provinces d'en-bas, notre gouvernement eut fait ce qu'il s'était engagé de faire, c'est-à-dire, s'il eut lui-même préparé une constitution, il n'aurait jamais osé faire une proposition comme celle qui nous est soumise;—il n'y aurait jamais proposé un conseil législatif nommé à vie, avec un nombre de membres limité, et qui serait nommé par quatre gouvernements tory.

"En portant à 15 ou 20 ans la moyenne du temps que chaque membre du Conseil occupera son siège, il faudra un siècle avant que sa composition puisse être changé! L'on aura un Conseil Législatif qui sera à jamais,—au moins en ce qui regarde cette génération et la suivante, contrôlé par l'influence qui domine aujourd'hui, dans notre gouvernement et dans ceux des provinces maritimes. Et va-t-on croire que, comme on le promet dans le document qui nous est soumis, un gouvernement comme celui que nous avons s'occupera de faire représenter l'opposition dans le Conseil? (Ecoutez! et rires.)

"Je remercie les délégués de leur sollicitude à l'endroit de l'opposition, mais je ne compte guères sur leurs promesses; n'avons-nous pas entendu l'hon. procureur-général du Haut-Canada dire l'autre jour, en se tournant vers ses partisans; "Si j'avais à recommander des nominations, je conseillerais de choisir les hommes les plus qualifiés,—"mais, comme de raison, dans mon parti?"—(Ecoutez!) Il en sera ainsi, monsieur; et si ce précieux projet est mis à exécution, nous aurons un Conseil Législatif divisé de la manière suivante: pour le Haut-Canada, nous aurons probablement des libéraux dans la proportion de 3 à 9, car je suppose que l'hon. membre pour South Oxford (M. Brown) a fait assez de sacrifices pour mériter au moins cette concession, et comme ses amis composent un quart du Conseil Exécutif, je suppose que nous aurons aussi un quart de libéraux parmi les conseillers législatifs du Haut-Canada.

"L'hon. proc.-gén. MACDONALD.—Ecoutez, écoutez.

"L'hon. M. HOLTON.—Juste 25 pour cent.

"L'hon. M. DORION.—Oui, exactement 25 pour cent Ensuite nous aurons pour la Nouvelle-Ecosse, 10 conservateurs, de l'Ile du Prince-Edouard, 4 de plus, et 4 de Terreneuve. Ainsi, nous aurons 18 conservateurs des provinces d'en bas, lesquels, ajoutés à 36 du Canada, formeront 54 conservateurs contre 22 libéraux, en supposant que les 10 conseillers du Nouveau-Brunswick seront *tous* libéraux. Maintenant en supposant que la moyenne des décès s'élève à trois pour cent par année, il faudra près de 30 ans pour amener un changement dans le caractère de la majorité du conseil, en supposant que toutes les additions qui y seront faites soient prises dans les rangs libéraux. Mais, cela ne sera guères possible. Dans quelques-unes des provinces d'en bas, il y aura de temps à autres des gouvernements conservateurs, et il pourrait aussi y avoir parfois un gouvernement conservateur en Canada, (écoutez, et rires,) en sorte que la génération actuelle passera certainement avant que les opinions du parti libéral puissent prévaloir dans les décisions du conseil législatif.

"M. McKENZIE.—Cela ne fait pas de différence!

"L'hon. M. DORION.—L'hon. membre pour Lambton dit que cela ne fait pas de différence! L'hon. membre est prêt à tout accepter, mais pour ceux qui ne sont pas si bien disposés, voici quelle est la différence: c'est que nous allons être liés par cette constitution qui permettra au conseil législatif d'entraver toutes les mesures de réforme qui seront désirées par le parti libéral. Si l'hon. membre pour Lambton pense que cela ne fait pas de différence, je me permettrai de différer d'opinion avec lui, et je pense que le parti libéral en général diffèrera aussi. Le gouvernement dit qu'il lui a fallu introduire dans le projet certaines dispositions qui ne lui plaisaient pas, afin de s'entendre avec les délégués des provinces d'en bas, et qu'il s'est engagé envers elles à faire adopter le projet par la chambre sans amendement. L'hon. membre ne voit-il pas qu'il y a une différence maintenant? Si les deux Canadas étaient seuls intéressés, la majorité ferait ce qu'elle voudrait, examinerait minutieusement la constitution, en ferait disparaître toutes les dispositions qui ne lui conviendraient pas, et une proposition comme celle relative au conseil législatif n'aurait aucune chance d'être adoptée,—il y a trop peu de temps que cette chambre a voté, par une écrasante majorité, la substitution d'un conseil électif à un conseil nommé par la couronne.

"De fait, la chambre nommée par la couronne était tellement tombée dans l'opinion publique,—je ne dis pas que ce fut la faute des hommes qui la composaient,—mais toujours est il qu'il en était ainsi et qu'elle n'exerçait plus aucune influence. Il était même difficile d'y réunir un quorum. Un changement était devenu absolument nécessaire et à venir jusqu'à aujourd'hui, le système électif a bien fonctionné; les membres élus sont égaux, sous tous les rapports, aux membres qui étaient ci-devant nommés à vie. Eh! bien, c'est juste au moment où l'intérêt commence à s'attacher aux procédés de la chambre haute, que l'on va changer sa constitution pour revenir à celle que l'on a condamnée il y a encore si peu de temps. J'ai dit revenir à l'ancienne constitution. Je me trompe, M. l'Orateur, on va substituer à la constitution actuelle une constitution pire que l'ancienne, et telle qu'il est impossible d'en trouver ailleurs une semblable."

Voilà donc l'explication de l'énigme, voilà donc pourquoi l'Union fédérale ne vaut rien. Sans nous point de pays; ce n'est plus la doctrine du "périsse la patrie plutôt qu'un principe," mais celle du "périsse la patrie plutôt qu'un parti." C'est moins absurde, mais c'est moins noble, et si ce n'est pas cynique dans les mots, ce l'est indubitablement dans les idées. (Ecoutez.)

Quoi! il faudrait repousser tout progrès, toute force et toute grandeur nationale dans l'avenir, uniquement parce qu'un parti, qui s'est usé dans ses excès presqu'en naissant, ne croirait pas apercevoir, dans l'ordre de choses nouveau, un chemin certain pour monter au pouvoir!

Mais est-ce notre faute à nous si ses doctrines et ses actes ne sont pas en accord avec le sentiment du pays et si celui-ci s'obstine à le repousser. (Ecoutez.)

L'Hon. député d'Hochelaga espèrerait plus pour son parti dans une confédération des deux Canadas seulement.

Il se sera dit, sans doute: "Dans ce dernier ordre de chose, l'accroissement de la représentation haut-canadienne aurait augmenté la majorité radicale du Haut-Canada, et cette majorité unie à la petite minorité à laquelle je commande, m'aurait mis en position de gouverner le Bas-Canada, comme je l'ai déjà fait, contre sa volonté et malgré mes déclarations d'autrefois.

Ou il nous croit bien aveugles ou il doit s'attendre qu'en plaçant ainsi la question au point de vue des partis, il ne réunira autour de lui que ceux qui, en dehors de tout sentiment national, le suivent quand même. (Ecoutez.)

Mais cet extrait que je viens de lire nous conduit tout naturellement à la question du Conseil législatif électif, auquel l'honorable député d'Hochelaga donne une grande supériorité sur le principe de la nomination.

Tout à l'heure il nous disait que les Conseils nommés par la couronne étaient tombés en decrépitude et avaient perdu le respect public. Maintenant, pour nous prouver qu'il est logique, il nous dit:

La Chambre des Lords, toute conservatrice qu'elle soit, se trouve tout à fait à l'abri de toute influence populaire, il est vrai. Mais le nombre de ses membres peut être augmenté sur la recommandation des aviseurs responsables de la Couronne, s'il en est besoin pour assurer le concours des deux Chambres ou pour empêcher une collision entre elles. La position que ces membres y occupent établit une espèce de compromis entre l'élément populaire et la Couronne. Mais la nouvelle Chambre de la confédération formera un corps parfaitement indépendant—ses membres seront nommés à vie, et leur nombre ne pourra pas être augmenté! Combien de temps fonctionnera ce système sans amener une collision entre les deux branches de la législature? Supposons le cas où la Chambre Basse se composerait en grande partie de libéraux, combien de temps se soumettra-t-elle à la Chambre Haute, nommée par des gouvernements.

(A CONTINUER.)

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

V.

Je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi j'ai interrompu ma correspondance durant la semaine dernière. Vous l'avez sans doute compris. Du reste, mon jeune adversaire paraît bien convaincu maintenant qu'il ne peut pas compter sur la coopération du clergé dans ses projets de sédition et de révolution. Il avoue, avec beaucoup de mauvaise grâce, il est vrai, que ses avances et ses provocations n'ont pas reçu un accueil très favorable de la part de ceux à qui elles étaient adressées.

"Quand ahurri, dit-il, fatigué de recevoir des "coups d'assommoir de quelques uns de ceux dont "les intérêts sacrés avaient notre humble, mais "sincère sollicitude, en autant que l'action poli-"tique du citoyen peut-être utile aux intérêts "distincts du clergé, nous faillimes croire que "nous avions fait fausse route, et que nous se-"rions obligé de reconnaitre, à notre grand re-"gret, que nous perdions notre temps en espé-"rant voir *le clergé venir à la rescousse* et *nous* "*aider* à sauver cette bonne nationalité cana-"dienne-française, etc.

Cet extrait, comme vous le voyez, contient deux admissions précieuses à noter. La première, c'est qu'il avait déjà reçu, de la part du clergé, des coups d'assommoir assez nombreux pour l'ahurrir, le fatiguer et produire presque le désespoir chez lui. La seconde, c'est qu'il entendait bien être chef, le petit bonhomme; le clergé n'était nécessaire que comme auxiliaire; il devait venir à la *rescousse* pour *l'aider!* Il ne lui faillait que des partisans, et sa modestie lui permettait de croire que les prêtres prendraient volontiers du service en cette qualité, sous sa direction. Allons donc à la rescousse.

Mais voyons un peu si c'est bien aujourd'hui le moment de mettre en doute la sagesse des enseignements de l'église touchant les révolutions. L'expérience a depuis longtemps demontré que les causes qui paraissent les plus saintes sont toujours mal servis par l'insurrection et les commotions populaires. L'esprit des masses, facile à surexciter, n'est plus contrôlable dès qu'il est agité par la passion. On connait bien le but vers lequel on le dirige, mais on ne peut prévoir à quels excès il se portera pour l'atteindre. L'assassinat du Président Lincoln en est une nouvelle preuve, après des milliers d'autres dans l'histoire du monde. Si les doctrines catholiques avaient prévalu sur ce continent, pouvez-vous calculer l'immensité des maux qu'elles auraient épargnés à la république voisine? Rien n'est plus propre à nous démontrer pourquoi l'église a jugé que la révolution est toujours un plus grand mal que celui qu'elle a pour but de faire disparaitre.

Par exemple, y a-t-il une cause plus sainte et plus digne des sympathies de l'univers catholique que celle de la Pologne? Eh bien! qu'a fait la révolution dans cette noble pologne? Elle a servi les intérêts de ses ennemis, elle a donné des prétextes à la tyrannie pour exercer ses cruautés barbares. Permettez-moi de citer ici les belles paroles qu'un prêtre français, M. l'Abbé Perreyne, adressait dernièrement aux jeunes Polonais. Elles viennent à l'appui des doctrines que j'ai exposées.

"Chers jeunes gens, amis et frères de Polo-"gne, leur dit-il, souvenez-vous d'abord que "dans la grande lutte que vous aurez à sou-"tenir vos armes sont celles des idées: ces "idées maitresses, qui tôt ou tard décident des "faits et mènent l'histoire; l'honneur, la liberté, "le droit, la justice. Connaissez vos armes! "Etudiez les, comme font les guerriers. Appre-"nez à posséder toutes les ressources qu'elles "vous offrent, et ne cédez point à la désolante "tentation de les abandonner pour d'autres ar-"mes qu'il n'est point temps de saisir, et qui, trop "souvent depuis bientôt un siècle, ont trahi le "courage de vos pères Croyez que votre enne-"mi n'a jamais de plus grand désir que de vous "voir quitter le terrain des luttes morales pour "descendre sur un champ de bataille, et qu'à "l'heure présente, un Polonais qui prend un "fusil le reçoit de la main et par le conseil de "Mourawief. Rappelez-vous le mot du Prince "Gortschakoff au noble comte Zamouki, à "Varsovie, pendant les massacres! "Pendant "ce temps, Adam Cyartoriyski vous suppliait "de ne pas tirer le glaive. Lequel de ces deux "conseils portait le salut de la nation: celui du "général russe ou celui de votre grand patriote? "Hélas! les évènements vous l'ont trop dit, etc."

Il serait loin, cet excellent prêtre, de conseiller ou d'approuver la révolte pour des griefs imaginaires, dans une province paisible comme la nôtre

Enfin j'espère que vous admettrez au moins que l'église a raison, si vous ne jugez pas à propos de corriger vos erreurs historiques.

En effet, j'oubliais de remarquer que votre jeune confrère pendant qu'il était *ahurri, fatigué* et *désespéré*, à cause des coups *d'assommoir* qu'il avait reçus du clergé, fut tout à coup consolé par *une voix*, une seule voix, qui lui dit de prendre courage. C'était son ami *Sinceriter*. Et cet ami, pour comble de malheur, lui administre également, peut-être sans le vouloir, un nouveau coup d'assommoir qui en vaut bien un autre, lorsqu'il dit que je n'avais pas besoin de tant de citation pour prouver que *l'église condamne le mal.* Or, j'ai prouvé que l'église condamne les révolutionnaires et les séditieux. Donc *Sinceriter* est d'a-

vis que la révolution est un mal et que ceux qui la fomentent sont de grands coupables.

Pourquoi me combattez-vous donc, puisque vous tombez, malgré vous, dans mes conclusions. Encore quelques-uns de ces écrits, messieurs, et la victoire sera complète. Donnez-nous en beaucoup ; donnez-nous en souvent !

Seulement, messieurs, n'oubliez pas une chose importante dans les discussions ; c'est que la sincérité ou la bonne foi exige une admission ou une reconnaissance claire et nette de la vérité démontrée. Et quand vous avez terminé un point de discussion, dites le franchement avant de passer à un autre, comme un fuyard qui s'échappe du lieu du combat pour aller se réfugier dans des ambuscades.

Vous êtes forcé de reconnaître que j'ai bien exposé la doctrine de l'église sur les révolutions, et pour n'avoir pas l'air de l'admettre, vous m'attaquez sur des questions auxquelles je n'ai pas même touché.

Votre première réponse a suffi pour convaincre tous les lecteurs intelligents que vous n'avez d'autre but, en invitant les prêtres à se prononcer sur la question de la confédération, que celui de les attaquer l'un après l'autre.

Je me présente le premier. On me concède bien volontiers un brevet de respectabilité, mais on me déclare en même temps que je ne suis pas de l'avis des autres et qu'il me faudrait ajouter à ma signature un certificat de mon évêque. Puis on passe outre.

Un autre se présente, et dit que mes opinions sont les siennes, parce qu'elles sont celles de l'Eglise. On lui répond qu'il ne sait pas ce qu'il fait, qu'il n'a pas d'idées à lui, et que s'il connaissait la théologie, il n'accuserait pas un adversaire d'avoir tort, parce que c'est contraire à la charité. Puis on passe outre.

Un troisième exprime son indignation à la vue d'une polémique aussi dépourvue de raison dans une question si sérieuse et qu'on avait d'abord représentée comme une question de vie ou de mort pour toute la nation. Oh ! celui-là, on lui nie même son caractère sacré, et on affirme qu'il n'a jamais dû toucher au *sacerdoce*. Puis on passe outre.

On voulait des noms propres, des individualités ; des raisons et des doctrines ne suffisaient pas.

Sur ces entrefaites, arrive une opinion théologique de Rome sur le point principal de la question. Elle est publiée sous l'autorité de M. Taschereau, Prêtre, Grand Vicaire de l'Archevêque de Québec, et son délégué dans la capitale du monde chrétien. Trois théologiens éminents de Sa Sainteté répondent à ses questions que les membres catholiques ont pu voter en conscience pour la nouvelle constitution avec les dispositions relatives au mariage et au divorce. Va-t-on courber la tête et prononcer de bonne grâce le mot soumission ? Non ! On refuse de reconnaître M. Taschereau comme *une autorité*, et on l'insulte de la manière la plus inconcevable, comme les ennemis de l'Eglise seuls savent insulter, en l'accusant d'avoir faussement représenté, *par obreption et subreption* (*sic*), la question aux théologiens de Rome. Puis on passe outre.

Mais Monseigneur l'Evêque de Kingston, présent lui-même à Rome, a obtenu la même décision sur la même question. Ce doit être une autorité respectable, un évêque dévoué aux intérêts de ses ouailles. N'importe, on suppose qu'il a, lui aussi, surpris la bonne foi des théologiens du pape ; et on passe outre !

L'évêque de Terreneuve et l'archevêque d'Halifax, qui doivent être des autorités compétentes, au moins dans leurs diocèses, et qui seront soumis aux mêmes conséquences, sous la confédération, ont donné depuis longtemps leur consentement à la constitution projetée. On ne se donne pas même la peine d'en faire mention ; on passe outre.

Attendez, nous dit-on, l'archevêque de Québec n'a pas encore parlé, et Monseigneur de Montréal, qui est à Rome, pourrait bien obtenir une opinion contraire. Vous imaginez-vous qu'on fait des opinions théologiques comme vous faites des articles de gazette ? Si vous pensez ainsi, messieurs, vous êtes des petits malins qui ne demandez pas mieux qu'à détruire la confiance dans les enseignements de l'église.

Il est clair que si vous posez une question différente aux mêmes théologiens, ils vous donneront une réponse différente. Soyez certain pourtant, qu'ils ne se chargeront pas de prononcer sur des faits problématiques ou douteux. Ils ne se chargeront pas de décider qui a tort et qui a raison, de celui qui croit que le divorce sera plus difficile à obtenir, et par conséquent plus rare qu'aujourd'hui sous le régime de la confédération, ou de celui qui croit qu'il sera plus facile et plus fréquent. C'est matière d'opinion, c'est dauteux. *In dubiis libertas.*

Mais, par exemple, ces théologiens ont décidé sans hésiter que le législateur qui pense que le moyen d'obtenir le divorce sera plus restreint, sous la nouvelle constitution qu'il ne l'est aujourd'hui ou au moins à peu-près au même degré de facilité, celui-là a pu voter en conscience pour le projet de confédération tel qu'il est. Et s'ils décidaient que celui qui est d'une opinion contraire a dû voter contre le même projet, cette décision n'affecterait nullement la première ; parce qu'en conscience ce sont les convictions qui guident ; ce sont les intentions qui font le mal. Les évènements seuls pourront prouver qui a eu tort et qui a eu raison dans ses prévisions ; mais celui qui se sera trompé de bonne foi, ne sera pas moins innocent que l'autre aux yeux de la conscience. Vous voyez que la théologie n'est pas aussi sévère que vous l'êtes vous-mêmes. Elle admet des alternatives. Elle ne damne pas les gens malgré eux.

Si vous entendiez quelque chose à la hiérarchie catholique, oseriez-vous dire que M. Taschereau n'est pas *une autorité* ? C'est un des membres les plus distingués du clergé de Québec ; il est un de ceux qu'on a désignés d'avance pour l'épiscopat. Individuellement il serait déjà une autorité très-respectable. Mais à Rome il est revêtu d'une délégation de l'Archevêque, et tous les lecteurs instruits doivent comprendre que l'opinion des théologiens qu'ils a consultés, a dû passer par les mains de Sa Grâce l'Archevêque lui-même, et qu'elle n'aurait pas été publiée sans son consentement. On pourrait donc en inférer, si on connait les règle de la logique, que l'Archevêque de Québec a prononcé.

N'importe, on passera outre, parce que ce n'est pas la vérité que l'on cherche, mais de l'agitation et du bruit.

Néanmoins, cette discussion ne manquera pas d'utilité, dans ce sens qu'elle aura pour effet de faire connaître des ennemis déguisés, de faire tomber la peau de l'agneau des épaules du loup, ou, si vous l'aimez mieux, de découvrir l'oreille de l'âne.

Pour ce qui me regarde personnellement, on m'a accusé, et on m'accusera peut-être encore de manquer aux règles de la charité, dans la défense des doctrines ecclésiastiques. Cependant je n'ai nommé personne ; je n'ai fait que désigner suffisamment pour être compris de ceux à qui je m'adressais ; et, du reste, je n'ai touché qu'à des faits publics qui demandent une correction publique. Par exemple, j'ai dit que le jeune homme qui sollicite la confiance du clergé, avec promesse d'obéissance à ses décisions, avait refusé de se soumettre à Son Evêque, quand celui-ci a décidé qu'un catholique ne devait plus faire partie de l'Institut Canadien de Montréal. C'est une faute publique ; vous n'avez jamais nié l'avoir commise, et encore aujourd'hui, tout le monde croit et a droit de croire, tant que vous n'aurez pas annoncé publiquement votre retraite, que vous êtes encore membre de cette institution condamnée par l'autorité compétente.

La correction fraternelle est un devoir commun à tous les fidèles ; et les pasteurs surtout sont tenus de l'exercer. St. Augustin dit, dans le livre I de la Cité de Dieu, que "l'omission de "ce devoir est une des causes pour lesquelles "Dieu permet que les gens de bien soient enveloppés dans des calamités publiques, parce "qu'ils épargnent très souvent et ménagent "trop les pécheurs par des complaisances et des "considérations humaines."

La crainte de froisser les sentiments et l'amour propre des personnes, ou la crainte d'encourir leur mauvais vouloir, ne justifie pas l'omission de ce grand devoir. St. Jean Chrysostôme et St. Augustin disent tous deux : "qu'on doit imiter "en cela les médecins qui appliquent *le fer* et *le* "*feu* sans s'arrêter *aux cris* que font les malades, ou *aux injures* que ceux-ci leur disent"

Les fautes publiques et surtout les erreurs des publicistes doivent être corrigées publiquement, et lors même que l'on saurait que ceux que l'on carrige ne profiteront pas de la correction, on doit la faire tout de même pour l'instruction des autres.

Tel a été mon motif, messieurs, soyez en sûrs ; je ne désire rien tant que votre bonheur et votre prospérité dans le bien. Mais enfin, je suis bien obligé de préférer l'ordre public à votre bien-être individuel ; sans être théologien vous comprendrez cela sans peine. J'ai voulu vous traiter, suivant l'avis des Saints Pères cités plus haut, comme les médecins traitent leurs patients. Un petit coup de lancette sur la tumeur exubérante de l'orgueil, puis des médicaments appropriés pour les autres plaies d'un caractère contagieux.

Quant au nouveau correspondant qui se présente sous différents noms pour engager une lutte quelconque, il annonce un penchant très marqué pour la controverse. Il n'est pas plus prêtre que SINCÉRITER et n'est pas autre que lui. S'il a un caractère ecclésiastique, ce ne peut pas être celui de l'église de Rome. Sa manière de faire ressemble beaucoup plus à celle des Révds. Collègues de mon jeune antagoniste, comme membres de l'Institut Canadien de Montréal. Un prêtre catholique ne chercherait pas à mettre les théologiens de Sa Sainteté en contradiction avec les Conciles et les Encycliques dont ils sont les meilleurs interprètes. Un prêtre catholique n'afficherait pas la mauvaise foi jusqu'à nous adresser la parole, à vous et à moi, M. le Rédacteur, comme à des partisans du divorce. Est-ce à nous qu'il faut prouver que l'église ne le permet pas ?

XXX.

N. B. Je n'ai voulu mettre en jeu ni mon humble individualité, ni mon caractère particulier ; j'ai fondé mes opinions sur des raisonnements et sur les enseignements de l'église ; cela devait suffire. Il n'était pas vrai de dire que j'avais *affirmé à chaque instant* mon caractère sacré, dans mes premières correspondances, et il est également faux de prétendre que je l'ai nié dans ma troisième ; à moins que, ne rien affirmer, ce soit affirmer quelque chose. Vous ne sauriez jamais tenir un adversaire confondu dans un juste milieu.

XXX.

NOTE ÉDIT.—La première page était imprimée quand nous avons remarqué deux fautes, pour lesquelles nous faisons excuse à notre estimable correspondant. On voudra bien lire l'abbé *Perreyve* au lieu de *Perreyne* et *Zomoiski*, au lieu de *Zomouki*.

La Minerve.

MERCREDI MATIN, 19 AVRIL, 1865.

DEPECHES SPECIALES

A *LA MINERVE*.

DÉPART DE M.M. J. A. McDONALD ET BROWN POUR L'EUROPE.

Boston, 18.

Les Hons. J. A. McDonald et George Brown se sont embarqués aujourd'hui pour l'Angleterre.

Québec, 18.

Le pont de glace au-dessus de Québec est parti aujourd'hui.

Le vapeur "Etoile" venant des Trois-Rivières et de Portneuf est arrivé dans le port cet après-midi. Le Capt. rapporte que le chenal est libre.

Une goëlette venant de l'Indian Cove est à prendre une cargaison pour les ports d'en-bas.

La grande question du jour, celle devant laquelle les autres disparaissent, c'est la mort du Président Lincoln. Toutes les dépêches télégraphiques, tous les articles de journaux, toutes les conversations se rattachent au crime, sans exemple encore dans l'histoire d'Amérique, qui vient de priver de son chef une des grandes nations du monde. Et les circonstances de cet assassinat sont si extraordinaires, tellement inexplicables, que l'on hésiterait à y croire, s'il y avait la moindre possibilité de douter.

Le Président est au théâtre, au milieu de sa famille, entouré de ses amis, en face de plusieurs milliers de ses partisans ; un assassin dont on ne peut connaître les motifs ou expliquer l'audace, fait feu sur lui, le blesse mortellement, fuit en prononçant quelques paroles pleines d'exaltation, et réussit à s'échapper. Et dans le même temps, le premier ministre du Président, le fidèle secondeur de ses vues, est également l'objet d'une tentative de meurtre ; et chez lui, dans sa chambre, au milieu de sa famille, et sous ses yeux, un assassin le laisse mourant après l'avoir frappé de trois coups de poignards et avoir infligé à son fils des blessures que l'on a aussi lieu de croire mortelles.

La politique du Président Lincoln a été l'objet d'appréciations contradictoires ; beaucoup l'ont condamnée. Mais aujourd'hui, toutes les divergences d'opinions sont disparues, et l'acte d'horrible cruauté qui vient de mettre en émoi tout le continent, a soulevé partout un même cri de reprobation contre l'auteur de ce forfait, et un même sentiment de douleur et de sympathie pour ceux qui en ont été les victimes.

Mais d'autres circonstances inspirent de nouvelles craintes pour l'avenir. Des informations recueillies de diverses sources, et auxquelles il est malheureusement impossible de refuser quelque créance, indiquent l'existence d'un vaste complot, organisé dans le but d'opérer, par l'assassinat, un changement complet dans le personnel du gouvernement américain. Le président et le secrétaire Seward avaient été choisis comme premières victimes. Les autres ministres et plusieurs généraux paraissent avoir été marqués également du signe de la condamnation. La promesse de ces fanatiques séides sera-t-elle accomplie ? Il faut espérer que non. Mais tout cela n'en indique pas moins un état de société bien extraordinaire, des passions bien exaltées, et une situation politique bien instable.

La mort du président des Etats-Unis dans les circonstances actuelles, prête à une foule de conjectures. Une révolution s'opère depuis quatre ans dans les Etats-Unis, et ce grand travail n'est pas encore terminé.

La constitution a été l'objet de changements très importants. Elle a été modifiée dans le fait par la sécession des Etats du Sud, et dans le droit par la restriction imposée sur les libertés et les droits les plus précieux et les plus chers au peuple. La raison d'Etat est devenue la loi, et la volonté d'un seul a servi souvent d'arbitre entre les tendances opposées de l'opinion publique, ou a mis fin à leurs tergiversations. Si la guerre a été continuée jusqu'à l'époque actuelle au prix des flots d'or et de sang ; si le peuple des Etats-Unis ne s'est pas lassé encore dans cette œuvre de la reconstruction de l'union entreprise il y a quatre ans et exécutée avec une vigueur et une constance dont leurs auteurs eux-mêmes probablement ne se croyaient pas capables au début ; si les dépenses inouies qu'entraînait ce programme ont pu être soutenues à l'aide du système financier le plus faux et le plus défectueux qu'il fut possible d'imaginer, enfin si l'histoire de l'Union depuis la première élection du président qui vient de mourir, est telle que le dira l'avenir ; la popularité personnelle de Lincoln y a contribué pour une très large part.

Lincoln était l'homme du peuple ; le peuple l'aimait et avait confiance en lui ; et malgré ses fréquents revers, malgré l'insuccès de ses tentatives, le peuple continuait à lui témoigner les mêmes sentiments, sous la persuasion qu'il finirait par triompher. Les généraux sont passés chacun leur tour sur le champ de bataille ; les ministres ont été appelés et renvoyés des Conseils du pays ; leur chûte ou leur renvoi n'ont produit aucun regret, et plusieurs mêmes se sont retirés sans emporter la récompense due à leurs mérites et à leurs travaux. Mais le président est resté à la tête de la nation ; sa popularité n'a fait que grandir, et il avait assez de force pour maintenir à sa volonté ou pousser du côté qu'il l'aurait voulu, la tête et le bras de la nation, ses opinions et ses actes.

Mais maintenant qu'adviendra-t-il ? Maintenant que ce chef manque à la nation, qui la présidera, qui pourra posséder assez de force pour lui imposer un frein et l'empêcher d'outrepasser le but qu'elle s'est proposé ? Qui previendra ses entrainements et ses écarts ? Voilà autant de questions bien difficiles à résoudre, et auxquelles l'avenir seul répondra.

Le Sud n'a pas été vaincu seulement par les armes : il a cédé surtout devant la constance, devant l'opiniâtreté du Président qu'appuyait la grande majorité de la nation. Maintenant, cette force est en partie disparue. Et il est possible que le Sud, plus courageux que jamais, se relève avec plus de vigueur, comme le lion blessé qui se jette sur les chasseurs en déroute. Alors la guerre recommencerait avec une nouvelle ardeur, et les heureux résultats qu'on prévoyait après quelques jours à peine d'attente, pourraient être indéfiniment ajournés, et peut être détruits pour jamais.

L'opinion publique, sous la pression que les évènements lui ont fait subir, est bien différente de ce qu'elle était il y a quatre ans, au sujet des droits et des libertés du peuple. A peine quelques protestations promptement étouffées se sont fait entendre quand on a confisqué la liberté de la presse au profit du pouvoir, quand on a violé la liberté individuelle. Tel régime qui, avant la guerre aurait été regardé comme tout à fait incompatible avec les aspirations du peuple américain, est maintenant considéré comme très possible.

Un éminent publiciste américain écrivait, il y a moins d'un an, que par l'effet de la guerre, le pouvoir central s'était consolidé au dépens des libertés des états, et qu'il marchait à une centralisation universelle, toute puissante comme celle de l'Empire français. De là au despotisme ou à la dictature, il n'y a qu'un pas. Viennent les circonstances favorables, vienne quelque vide inattendu sur le siége du souverain,—que ce souverain s'appelle empereur ou président,—et de suite une foule d'ambitions se réveillent. Les influences se mettent à l'œuvre, confiantes qu'elles sont que les plus hardis ou ceux qui jouiront d'une plus grande force—ne fût elle que temporaire—finiront par remporter un succès définitif. Cette espérance suffit souvent pour inspirer quelque soldat heureux de se jeter dans cette voie périlleuse, mais qui, en raison même de ses dangers, donne plus de prix au succès et le fait envier d'avantage.

Souvent aussi, lorsqu'une nation se trouve tout à coup privée des chefs en qui elle avait le plus de confiance, de nouveaux partis se forment, qui ne peuvent ni se détruire les uns les autres, ni travailler ensemble au bien commun, et finissent par diviser le pays pour le mener plus sûrement à sa ruine. Il se produit d'abord des dissentions intestines, puis un manque de confiance général, qui éteint tout patriotisme et abandonne les affaires du public aux plus intriguants. Et cet état de choses se continue jusqu'à ce qu'une main soit assez hardie pour prendre seule les rênes de l'Etat et assez ferme pour le maintenir dans la voie de la bonne politique. L'histoire nous montre toutes les révolutions aboutissant à la dictature. La réaction est inévitable.

Il est possible sans doute que la politique du président Lincoln soit continuée par ceux qui sont appelés à le remplacer. Mais on peut dire de suite qu'ils seront loin d'inspirer la même confiance au peuple. Et pourtant cette confiance est aujourd'hui bien importante pour empêcher le vaisseau de l'Etat de se briser sur les écueils qui l'environnent de toutes parts. C'est à ce titre surtout que la mort du président est un évènement dans la politique américaine, et qu'elle pourrait amener des complications dont il serait difficile de prédire maintenant toute l'importance.

Il y a une autre alternative, possible à la vérité quoique bien difficile à réaliser. La politique du président Lincoln a été l'objet d'appréciations contradictoires. On a regretté souvent qu'il ne prêtât pas une oreille plus attentive aux conseils de quelques citoyens patriotiques et modérés qui auraient peut-être amené plus tôt les résultats qu'il recherchait lui-même. Il serait possible que ces conseils d'une sage modération obtinsent aujourd'hui plus de succès et que ceux qui n'ont cessé depuis quatre ans de les faire entendre, arrivassent au pouvoir. Mais quand on songe à l'approbation donnée par le peuple à Lincoln et à sa politique, on conserve peu d'espoir de ce côté.

L'opinion de la masse a plus d'influence aux Etats-Unis que dans aucun autre pays, et il est peu probable qu'elle serait favorable à ceux qu'elle n'a cessé de condamner jusqu'à présent, et qu'elle favoriserait de son propre choix, une politique opposée à celle que suivait le Président qu'elle a toujours regardé comme son idole.

Le vice-président Johnson qui se trouve aujourd'hui à la tête du gouvernement, est un homme bien au-dessous de cette position par ses capacités. Et son influence n'a jamais compté, jusqu'à présent. Il est difficile de croire qu'il puisse rendre de grands services, et se mettre à la hauteur de sa responsabilité.

L'avenir reste ouvert à toutes les conjectures. Bientôt sans doute, les événements se dessineront. Mais dans leur position actuelle, après la révolution politique qu'ils viennent de subir, et qui n'est pas encore terminée, la mort du président crée une nouvelle révolution qui pourrait avoir des résultats bien divers et qui pourrait même, par l'audace de quelques chefs, modifier jusque dans son principe la constitution et l'avenir politique des Etats-Unis.

Les inondes.

Dans presque toutes les paroisses, les zèlés pasteurs ont recommandé, dimanche, du haut de la chair, les inondés de Sorel à la générosité publique. Nous avons lieu de croire qu'un si bon mouvement ne se ralentira pas. On organise partout avec activité des comités de souscriptions.

Voici le procès verbal de l'assemblée de Terrebonne qu'une erreur de mise en page a fait omettre dans notre numéro d'hier.

Terrebonne, 17 avril 1865.

Une assemblée des citoyens de la ville de Terrebonne a eu lieu dimanche, pour venir en aide aux malheureuses victimes de l'inondation des îles de Sorel.

Le rév. M. Gratton fut appelé à la présidence sur la proposition de l'hon. M. Ed. Masson, secondé par R. Masson, écr.

Thomas Lapointe, écr, marchand, agissait comme secrétaire.

Des résolutions furent unanimement adoptées exprimant la douleur causée par cette terrible calamité et nommant un comité chargé de percevoir des souscriptions dans la ville et la paroisse de Terrebonne.

La somme de quatre cents piastres fut souscrite pendant l'assemblée.

Le comité doit se mettre à l'œuvre aujourd'hui.

L. B. Voligny, écr., a été chargé de remettre les sommes souscrites, hier soir, au comité de la ville de Sorel.

THOMAS LAPOINTE,
Secrétaire.

Protestations contre l'assassinat.

Aujourd'hui, à midi, a lieu dans la salle des Artisans une assemblée pour protester contre l'assassinat du président des Etats-Unis. Cette démarche est pour nous un devoir, parce que ce crime attaque un des grands principes sur lequel repose la société et au respect duquel chaque individu, comme chaque communauté, est intéressé.

Depuis midi, les banques et les iestitutions publiques seront fermées.

Cabinet de lecture Paroissial.

Par suite de la terrible inondation qui a semé la désolation et la misère parmi tant de familles, et qui a pris les proportions d'une calamité nationale, la soirée littéraire et musicale qui devrait avoir lieu, le 20 ct. au Cabinet de Lecture Paroissial, en faveur d'un œuvre de la Providence, a été rémise à plus tard, afin de ne pas entraver ou diminuer l'exercice de la charité, à l'égard des compatriotes qui en ont tant besoin à l'heure présente.

Secours aux inondes.

Une réunion des membres du comité nommé à l'assemblée de mercredi pour venir au secours des inondés aura lieu ce soir dans la salle de l'Institut des Artisans. Il n'est pas besoin d'engager les membres à y assister.

NAVIGATION.

VAPEUR POUR QUÉBEC.—Comme on le verra par notre dépêche spéciale de Québec, le fleuve est maintenant libre de glaces jusqu'à Québec. Nous apprenons que l'*Europa*, Capt. Labelle, sera ici aujourd'hui ou demain et partira pour son premier voyage jeudi à midi, couchant à Trois-Rivières. L'*Europa* sera suivi du *Montréal* Capt. Nelson.

Le *Terrebonne* est arrivé dans notre port hier matin avec une forte charge et un grand nombre de passagers. Il repartira aujourd'hui à 2 heures pour l'Assomption, arrêtant à Boucherville, Varennes et St. Paul l'Ermite. Le *Terrebonne* et l'*Etoile* prendront leur ligne régulière à commencer de jeudi prochain.

Un vapeur doit partir aujourd'hui de Sorel pour Trois-Rivières.

La compagnie du Richelieu vient de faire une innovation à laquelle le public voyageur ne manquera pas d'applaudir. Outre le personnel ordinaire attaché aux différents vapeurs, elle vient de faire la nomination d'un homme de guet ou homme de police, dont les devoirs seront de veiller aux intérêts des passagers en général et d'avoir l'œil sur les personnes à mine douteuse.

Le joli vapeur *Fashion* a commencé hier ses voyages, entre Hochelaga et Longueuil. On a dû commencer, hier, à élever l'*Iron Duke* qui est complètement à sec. On pense qu'il peut être facilement sauvé.

Un grand radeau de pins est parti d'Ottawa dimanche en route pour Québec toué par le vapeur *Sorel* ; c'est le premier qui est parti et on espère qu'il va inaugurer une saison de nombreux envois. Voilà un grand nombre d'années qu'un radeau est expédié aussi à bonne heure d'Ottawa pour Québec.

Armée de Johnston.

On annonce avec une certaine assurance que Johnston s'est rendu à Sherman avec toute son armée.

Telegraphe entre Montreal et Sorel.

Nous regrettons d'apprendre que la compagnie du télégraphe ne se soit pas empressée de remettre sa ligne en activité depuis que la glace est partie. Elle doit savoir quel dommage ce retard cause au commerce.

Nous espérons que l'on s'empressera de remédier à cet inconvénient.

Nouvel accident.

Samedi, au milieu de la nouvelle tempête de vent qui s'éleva dans l'après-midi, trois hommes de Bécancour, du nom de Ducharme, Lacourse et Mayrand, voulurent traverser en canot devant Trois-Rivieres, et se noyèrent.

ASSISES CRIMINELLES.

TERME DE MARS.

(*Rapporté pour "La Minerve."*)

Présidence de l'Hon. Juge CHARLES MONDELET.

Mardi, 18 avril 1865.

PROCÈS WATTS.

A l'ouverture de la cour, les jurés renfermés dans la cause de James A. Watts, sont amenés en cour et, de nouveau, rendent un verdict de non culpabilité qui, cette fois, est accepté par la cour.

Présidence de l'honorable Juge DRUMMOND.

Son Honneur le juge Drummond monte ensuite sur le banc et prononce les sentences suivantes :

William Silverstone, convaincu durant le terme dernier d'avoir falsifié un billet de prêt sur gage, un mois de prison et $100 d'amende.

Thomas McKenzie, sept ans au pénitencier provincial.

PROCÈS DAOUST.

Présidence de M. le Juge MONDELET.

J.-Bte. Daoust est ensuite traduit à la barre pour subir son procès sur un second acte d'accusation, pour avoir forgé la signature de son beau-frère, Joseph Desforges, sur le dos d'un billet de $500.

M. Johnson pour la couronne.

MM. Ouimet et Chapleau pour l'accusé.

Après l'exposé de la cause par M. Johnson, les témoins suivants sont entendus :

HENRY STARNES est assermenté. — Je suis caissier de la banque Ontario. Je connais le prisonnier depuis longtemps. J'ai ici un billet daté à St. Eustache, le 24 avril 1864, pour la somme de $500, signé J. Bte. Daoust et endossé par Joseph Desforges. Ce billet a été escompté le 24 août 1864, à la banque Ontario, en renouvellement d'un billet du prisonnier finissant ce jour. Ce billet portait la signature et l'endossement de J. B. Daoust et Joseph Desforges. Ce billet est venu par la malle avec une lettre demandant de renouveler le billet. (Le billet est alors lu aux jurés.)

Par M. Ouimet. — Je crois que ce billet est venu par la poste de St. Eustache. M. Daoust fait des affaires à la banque Ontario depuis plusieurs années. Je connais M. Daoust particulièrement depuis 1857. Je l'ai toujours regardé comme un homme honnête et probe, et j'ai toujours eu une grande confiance en lui. Le billet que j'ai produit devant la cour a été protesté. Après le protêt je n'ai jamais vu Jos. Desforges à la banque.

JOSEPH DESFORGES est assermenté.—Je demeure à St. Laurent ; je suis cultivateur. Je connais bien le prisonnier ; c'est mon beau-frère. Ce n'est pas moi qui ai écrit mon nom sur le dos du billet en question. Je n'ai jamais permis à personne de mettre mon nom sur des billets. C'est l'automne dernier que j'ai appris que mon nom avait été forgé. Vers le commencement de novembre, je me suis rencontré avec mon beau-frère, le prisonnier. Je lui ai demandé s'il était vrai qu'il avait pris mon nom pour un billet de $500. Il m'a répondu "oui, mais n'en parle pas, j'arrangerai cela avant que le billet soit échu." Cela était, au meilleur de ma connaissance, au commencement de novembre. Je n'ai jamais reçu un avis de protêt pour ce billet. Je suis positif à jurer que ce n'est pas ma signature. Je n'ai jamais permis à M. Daoust de se servir de ma signature.

Par M. Chapleau :—J'ai su par mon frère qui l'a appris d'une autre personne, que mon beau-frère, le prisonnier, avait forgé mon nom sur un billet de $500. Mon frère m'a demandé si j'avais endossé un billet à mon beau-frère ; je lui ai dit que non. C'est là tout ce que mon frère m'a dit à ce sujet. Avant de recevoir l'action de la banque Ontario, je n'ai parlé de cette affaire à personne, excepté au prisonnier. Je ne me rappelle pas bien la date où j'ai entendu parler de cela par le prisonnier. Au meilleur de ma connaissance, il s'est écoulé cinq ans depuis le dernier billet que j'ai endossé pour mon beau-frère ; je ne m'en rappelle pas. Jusqu'à l'automne dernier, le prisonnier a toujours été mon homme de confiance. Outre les raisons de parenté, c'était mon grand ami. Je connais Firmin Viau et Joseph Legault et deux nommés Dubois ; ce sont mes beaux-frères. D'après ce que j'en connais, ce sont d'honnêtes gens. Je ne leur ai jamais dit, dans le cours du mois de juin, il y a trois ans, à St. Laurent, que je consentais à ce que le prisonnier se servit de mon nom jusqu'au montant de $1,000. Je n'ai jamais dit la même chose à M. Daoust, dans le mois d'août, la même année, devant les quatre personnes ci-haut nommées. Je n'ai jamais donné à mon beau-frère cette autorisation dans le mois de juin, octobre et novembre de 1862. Avant les cinq dernières années, j'ai endossé plusieurs billets à mon beau-frère. Depuis cinq ans, à ma connaissance, je n'ai jamais endossé de billet pour qui que ce soit, excepté un pour mon beau-père. Je n'ai jamais dit au prisonnier, dans les mois de juin, octobre et novembre de 1862, de faire comme de coutume, d'endosser des billets pourvu qu'il ne me mettrait pas dans beaucoup de troubles. Je n'ai jamais, en aucun temps, fait cette déclaration devant Joseph Legault.

Par M. Johnson.—Le 24 de mars dernier, le prisonnier m'a demandé de transmettre à M. Ouimet, son avocat, une lettre disant que je l'avais autorisé à prendre ma signature. J'ai refusai. Il était seul. C'était sur le Champ de Mars.

NARCISSE M. LECAVALIER est assermenté.—Je suis notaire à St. Laurent. Je connais le prisonnier et le témoin Desforges. Je fais les affaires de M. Desforges. Je connais sa signature. Ce n'est pas sa signature qui est apposée sur le dos du billet en question.

Par M. Chapeleau.—J'ai vu souvent signer le dernier témoin. L'an dernier, autant que je puis me rappeler, il a endossé un billet pour son beau-père ; il l'a peut-être renouvelé. Dans l'année 1863, je pense qu'il en a endossé un.

M. OUIMET adresse le jury Il dit qu'il est heureux de voir que l'innocence de l'accusé va être enfin reconnue ; la Providence qui veille avec tant de sollicitude sur les honnêtes gens, n'a pas voulu qu'il fut soumis plus longtemps à cette épreuve terrible ; un nouveau témoin à été découvert ; c'est le beau-frère de Joseph Desforges ; de l'aveu de ce dernier c'est un homme probre et honnête ; il n'a aucun intérêt à venir déposer en faveur du prisonnier ; bien plus c'est un de ses adversaires politiques. Eh bien ! il viendra, dans un instant, faire connaître la vérité dans tout son éclat ; l'innocence du prisonnier sera reconnue ; il jouira parmi ses concitoyens de la même considération qu'avant cette malheureuse affaire, et ses nombreux amis pourront lui presser la main avec orgueil, en pensant qu'ils pressent la main d'un honnête homme.

M. CHAPELEAU lui succède. Dans une courte mais éloquente plaidoirie, il passe en revue tous les points de la cause ; il commente avec habileté tous les faits que les dépositions des témoins déjà entendus ont fait surgir ; il s'attaque surtout au témoignage de Joseph Desforges, le dissèque et en fait ressortir tout ce qui peut servir à l'accusé. Le conseiller de la Reine, dit-il, a avancé que Joseph Desforges n'était poussé par aucun intérêt personnel en venant déposer contre son beau-frère, puisque la poursuite qui avait été intentée contre lui avait été renvoyée ;—au contraire, il est le plus intéressé dans cette affaire ; dans la cour supérieure, il a fait serment qu'il n'avait pas endossé ce billet pour son beau-frère, et qu'il n'avait pas permis à ce dernier de se servir de son nom pour l'endosser ; aujourd'hui s'il venait dire qu'il a endossé ce billet ou permis à son beau-frère de l'endosser, il pourrait être accusé de parjure ; il a donc le plus grand intérêt à faire trouver son beau-frère coupable. Contre son témoignage on va amener celui du beau-frère de Joseph Desforges, qui n'a aucun intérêt dans la cause ; bien plus, il doit être plutôt en faveur de ce dernier qui est son parent, tandis que le prisonnier est à son égard un étranger et même son ennemi en politique. C'est cet homme qu'il faut croire ; il n'est pas poussé comme Joseph Desforges par l'amour de l'argent.

M. Daoust est membre du Parlement ; sa conduite à toujours été honorable et celle d'un homme intègre ; il appartient à cette classe qui aime mieux tout perdre plutôt que de forfaire à l'honneur. Peut-on croire qu'un homme de la position de l'accusé, qui a toujours marché dans le droit chemin, ait voulu en dévier pour une misérable somme d'argent. Son passé est là pour vous répondre. J'ai vu, s'écrie l'éloquent défenseur de l'accusé, j'ai vu le prisonnier après le verdict qui le condamnait sur le premier acte d'accusation ; les larmes inondaient son visage, les sanglots étouffaient sa voix, aux paroles de consolation que je lui adressais, il m'a répondu : "Ah ! si je verse des pleurs ce n'est pas pour moi ; la hideuse camisole du forçat, la chaine, le boulet, que l'habitant du bagne traine à son pied ne font aucune impression sur moi ; je suis innocent, je suis fort ; mais ce qui m'afflige, ce qui me perce le cœur, c'est la famille que je laisse derrière moi sans secours et accablée sous le poids de mon déshonneur."

Messieurs, ces paroles sont-elles les paroles d'un homme qui a commis un crime ? Non, le méchant, le coupable, possède un cœur sec et aride ; il est incapable de produire de tels sentiments. Messieurs, le prisonnier à la barre est innocent du crime dont on l'accuse, et j'ai la ferme conviction que, lorsque vous aurez entendu la preuve qui va vous être faite, vous ne pourrez faire autrement que de rendre en faveur de l'accusé un verdict de non culpabilité.

JOSEPH LEGAULT, est assermenté. — Je demeure à Ste. Rose ; je suis cultivateur ; je connais Jos. Desforges déjà entendu en cette cause, c'est mon beau frère ; on est marié aux deux sœurs. Je ne suis pas parent avec le prisonnier. Il y a 3 ou 4 ans, je demeurais dans la côte St. François dans la paroisse de St. Laurent. Je demeurais à 12 arpents de chez Jos. Desforges. J'ai rencontré souvent le prisonnier chez lui. Il y a 3½ ans, dans le mois de juin, M. Daoust est venu chez Desforges. Il faisait mauvais ce jour-là. Le prisonnier a dit à Desforges qu'il venait à l'égard des argents. Il a été fait mention de billets. M. Daoust a demandé à Desforges s'il pouvait encore se servir de son nom pour avoir de l'argent. Desforges a répondu qu'il pouvait le faire comme il l'avait déjà fait. Il s'est agi de billets de banque. Desforges a dit à M. Daoust : "Fais comme tu as coutume de faire pourvu que tu ne me mettes pas dans l'embarras." Dans cette circonstance on n'a pas mentionné le montant pour lequel il devait se servir de son nom. M. Daoust était beaucoup considéré dans la famille. Entre l'été et l'automne de cette année, je me suis rencontré avec M. Daoust chez Desforges. Je sais qu'ils faisaient des transactions entre eux. Dans le mois de novembre de la même année, j'ai rencontré le prisonnier chez Desforges. Il a été encore question de billets pour la banque. Là et alors Desforges, dit à M. Daoust qu'il n'avait pas besoin de toujours venir chez lui, qu'il pouvait se servir de son nom : "Tu connais ma signature, tu n'as pas besoin de venir si souvent ; tu peux signer mon nom pourvu que tu ne dépasses pas la somme de $1000." J'ai parlé de cette affaire là à quelqu'un. Je n'en ai pas parlé plus tôt, parce que j'entendais dire que l'affaire était réglée et que les billets étaient payés. Le 2 d'avril, j'ai appris que M. Daoust avait été trouvé coupable. C'est après que je l'eusse appris que j'en ai parlé le dimanche chez M. Paquin à St. Eustache. J'ai dit que je connaissais quelque chose qui aurait pu servir à M. Daoust, si j'avais appris qu'il avait subi un procès. Personne de la famille de M. Daoust ne m'avait parlé de cette affaire avant le dimanche en question.

Par M. Johnson.—Dans le mois de juin, il y a trois ans et demi, j'étais chez Desforges. M. Daoust, Desforge et le père de Desforge étaient présents. Je ne puis dire si le père de M. Desforges était dans l'appartement là où on était, lors de la conversation entre Desforge et le prisonnier ; je sais qu'il était dans la maison.

Félix Paquin, Joseph Robillard, Louis Dion, Bazile Charlebois, Joseph Paiement et Hubert Globensky, s'accordent à dire que M. Daoust a toujours joui d'un caractère irréprochable et d'une réputation intacte.

Alors M. JOHNSON s'adresse aux Jurés : il leur dit que toute la cause se résume à un seul point, savoir, s'il est bien vrai que Desforges ait donné au prisonnier la permission de se servir de sa signature pour endosser des billets promissoires ; il y a dans la cause deux témoignages qui se combattent : celui de Joseph Desforges et celui de Legault : le premier nie avoir jamais donné à qui que ce soit permission de se servir de sa signature ; l'autre, au contraire, affirme que Desforges a permis, en sa présence, à l'accusé de mettre son nom sur des billets promissoires, jusqu'au montant de $1,000 ; il appartient aux jurés de discerner lequel des deux témoignages doit l'emporter ; s'ils pensent que Desforges a permis au prisonnier de faire usage de sa signature, ils doivent rendre un verdict en conséquence ; s'ils pensent que l'accusé a forgé la signature de Jos. Desforges avec intention de le frauder, ils doivent le trouver coupable.

Son Honneur le JUGE dans son adresse concourt dans le même sens, et exprime son regret de ce que Legault, ce témoin important, n'ait pu paraitre dans le premier procès ; il en serait peut-être résulté un tout autre verdict.

Les Jurés entrent dans la chambre, et, après cinq minutes de déliberation, rapportent un verdict de non culpabilité.

Son Honneur le JUGE dit alors aux Jurés : "Messieurs, la Cour est satisfaite de votre verdict ; c'est le verdict que j'aurais rendu moi-même, si j'avais été appelé à le faire."

La cour s'ajourne jusqu'à demain matin, (mercredi.)

COUR DU RECORDER.

(Rapporté pour *La Minerve.*)

18 avril.

Rose McCully, Catherine Anderson et Charles Milner, pour ivrognerie et avoir troublé la paix dans une maison, rue St. Constant, $1 ou 1 mois chaque.

Alfred Bourdeaux, avoir troublé la paix dans la rue Aqueduc, $2 ou 15 jours.

20 prisonniers furent condamnés à des amendes pour ivrognerie.

NOUVELLES DU CANADA.

—La toilette d'une dame n'est pas complètée sans le Sozodont, odoriférant ; il communique à l'haleine les odeurs les plus suaves, donne aux gencives, une rougeur éclatante, et rend les dents plus blanches que l'albâtre, de sorte qu'elles ressemblent à des perles dans un vase de corail.

A vendre chez les pharmaciens et parfumeurs.

—Nous apprenons que l'Ile au Héron ainsi que les ilots environnants ont été adjugés hier à C. S. Rodier, écr, jr., de Montréal.

—A Québec, vendredi et samedi dernier, il tomba assez de neige pour permettre aux voitures d'hiver de sortir. En quelques endroits, on remarqua des amas de neiges de deux pieds.

NOTICES SPÉCIALES.

—Nous attirons l'attention du public sur la vente de meubles de ménage qui a lieu ce matin à la résidence, No. 251 rue St. Joseph. Vente à 10 hs. M. Brown, encanteur.

—La vente de meubles de ménage et effets appartenant à l'Hon. L. Renaud, qui devait avoir lieu aujourd'hui est remise jusqu'à vendredi, le 21 courant, en conséquence de la fête que l'on doit observer comme marque de respect pour la mémoire de feu le Président des Etats-Unis.

—Nous sommes prié d'a tirer l'attention sur la vente qui aura lieu à la résidence de Francis Fraser, écr., 160 rue Dorchester. Les meubles sont en excellent ordre. Le piano piccolo et les statues en marbre sont de premier ordre. M. Wm. E. Eastty, encanteur.

Commerce.

BUREAU DE *La Minerve*,
Montréal, 18 Avril.

L'arrivée et le départ des vapeurs de la Compagnie du Richelieu, hier, a jeté certaine activité sur les différents marchés. Les vapeurs *Chambly* et *Etoile* sont partis avec de fortes charges.

Droits perçus à la Douane de Montréal :
18 Avril........................ $8,939.64

Samedi dernier, quatre barges sont entrées dans le port chargées de bois. Hier, on achevait déjà de le vendre aux prix suivants :

Epinette..........	$4.00
Bois franc mêlé.......	5.00 à 5.50

MARCHÉS MONÉTAIRES.

New-York, 18 avril.

Les fonds sont à la baisse. Or ouvert à 146¼, monté à 147 et fermé à 146¼.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 18 avril 1865.

Le marché aux farines continue à être inactif, pourtant une légère hausse s'est fait sentir aujourd'hui.

Farine par qrt de 196 lbs :—super. extra $5.30 à $5.40 ; extra $5.15 à $5.25 ; de goût $4.80 à $4.85 ; superf. marque de la cité, $4.60 à $4.75 ; superfine, blé du Canada, $4.55 à $4.70 ; superfine, blé de l'Ouest, $4.50 à $4.60 ; farine des Etats de l'Ouest, $4.25 ; superfine Numéro 2, $4.30 à $4.35 ; fine $4.00 à $4.15 ; ordinaire $3.60 à $3.80 ; Recoupes $3.12½ à $3.25 ; farine en sacs de choix, $2.55 par 112 lbs.

Farine d'Avoine, par 200 lbs :—$4.65 à $5.00, selon les qualités.

Blé, par mt de 60 lbs :—Pas de vente ; il en est reçu très peu.

Alcalis, par 100 lbs :—Marché actif. Potasse, 5.22½ à $5. 25 ; Inférieure, $5.60 et au-dessus. Perlasse, nominal, $5.45 à $5.50.

Beurre, par lb :—Marché très inactif.

Lard, par qrt de 200 lbs :—Quelques lots ont été vendus de $20.00 à $20.50.

Fromage :—nominal, 9 à 10 cts pour bon.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

New-York, 18 avril.

Farine—15,587 qrts reçus ; marché lourd avec une baisse de 5c à 10c ; ventes 3,500 qrts ; 7.00 à 7.45 sup de l'Etat ; 7.65 à 7.75 ex do ; 7.80 à 7.90 choix do ; 7.00 à 7.50 sup Ouest ; 7.85 à 8.30 com à ord ex Ouest ; 8.25 à 8.40 com à bonnes marques ex.

Farine Canadienne—Lourde avec baisse de 5c à 10 cts ; vente 400 qrts 8.00 à 8.20 com ; 9.25 à 10.50 bonne au choix extra.

Frrine de Seigle—Tranquille.

Blé—Marché lourd et nominal avec baisse de 2c à 3c.

Seigle—Lourd.

Orge—Lourd.

Blé-d'Inde—3,062 mts reçus ; marché lourd et à la baisse ; vente 8,500 mts ; 1.35 à 1.37 nouveau jaune.

Avoine—Très ferme ; 90 à 91 Ouest.

Lard—Lourd ; vente 3,400 qrts ; 27.00 à 27.50 nouveau mess ; 24.50 à 25.00 pour 63 et 64 do ; 24.50 prime.

Bœuf—Tranquille.

IMPORTATIONS.

18 avril.

Par le Grand Tronc :—J. Redpath & Fils, 156 bcts cassonnade ; E. Hagar, 9 caques verreries.

Par le chemin de fer Champlain :—L. J. Belleville, 1 bte.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST,

Reçus à la Bourse par télégraphe.

Milwaukee, 17 avril.

Blé—$1 14 à 1.15 en magasin. Reçu 1,000 mts.
Farine—$5.50.
Lard—Mess $23.

Chicago, 17 avril.

Blé—$1.14½ à 1.15 nominal.
Blé-d'Inde—60 à 65 cts lourd.

Marché à Foin.

Montréal, 18 avril.

Foin..............................	$10.00 à 12.00
Paille............................	4.00 à 5.50

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉES POUR "LA MINERVE."

DEPECHES GENERALES

DÉTAILS DE L'ASSASISNAT DE M. LINCOLN.

Une sentinelle était placée entre la loge du président et le public. Booth fut arrêté en se rendant à la loge. Il répondit à la sentinelle qu'il avait une affaire extrêmement importante à communiquer au président et il se donna le nom d'un personnage de qualité. Le bel extérieur de Booth trompa la garde qui le laissa passer. En entrant dans la loge du président, il tira son coup de pistolet, frappa d'un coup de poignard le major Rathborn, traversa la loge et sauta sur la scène d'une hauteur de 15 pieds. Il tomba sur les genoux, mais se releva immédiatement et se lança dans les coulisses pour passer par la porte privée en arrière. Il monta sur le cheval qu'un engagé du théâtre tenait et on ne le revit plus. En se sauvant dans le théâtre, il rencontra le chef d'orchestre qu'il menaça du poignard.

AUTRES DÉTAILS.

Le président était allé pour entendre la pièce : *Our american cousin*. Comme il entrait dans sa loge une actrice répétait la phrase : "Cela me rappelle une histoire, comme dirait M. Lincoln." Un tonnerre d'applaudissements salua ces mots. Quand l'assassin sauta de la loge, il cria : *Sic semper tyradnis* et en se relevant : Vengeance.

LES SEWARD HORS DE DANGER.

New-York, 18.

Le col. G. S. Sandford a reçu la dépêche suivante de Washington :

Au col. G. S. Sanford.—Le secrétaire et Frederick sont mieux ; ils dorment tranquillement à cette heure, 10 p. m.

Signé : C. A. SEWARD.

LES ASSASSINS EN ARMES.

Baltimore, 18.

Un monsieur qui était à Point Lookout hier matin a été informé par un officier d'une de nos canonnières que Booth et les autres conspirateurs, au nombre de 30, étaient à St. Mary's County, armés jusqu'aux dents et cherchant à traverser le Potomac, mais que les lieux étaient bien gardés et que personne ne pouvait passer. Il rapporte aussi que dimanche soir une petite troupe de notre cavalerie a eu une rencontre avec eux, qu'elle avait été repoussée et qu'un des leurs ayait été fait prisonnier, mais qu'hier matin la cavalerie, ayant été renforcée, les avait entourés de manière qu'il n'y a plus pour eux moyen de s'échapper.

LE CORPS DU PRESIDENT AUX ILLINOIS.

Washington, 17.

Les restes du président seront probablement transportés Jeudi matin aux Illinois, par la route de Baltimore, Philadelphie, New-York, Albany, Buffalo, Cleveland et Toledo. Le corps ne se sendra pas aux Illinois avant une semaine.

ARRESTATIONS.

Baltimore, 18.

On a fait aujourd'hui une arrestation des plus importantes. On ne connait pas encore le nom de la personne, mais il a avoué qu'il était un de ceux qui avaient conspiré contre le président, et que c'était lui qui était l'auteur de la lettre signée *Sam*, trouvée dans la valise de Booth.

Washington, 18.

Hier au soir un homme déguisé en journalier avec un pic sur son épaule, s'est approché de la maison occupée par la famille de Surratt dans cette ville, et faisait mine d'entrer, lorsqu'il a été arrêté. Ayant fait disparaitre la boue de sa figure, il parut être tout autre que son apparence l'avait d'abord montré. Il dit s'appeler Paine et a fait paraître beaucoup d'embarras. Il a demandé d'une voix tremblante pourquoi on l'arrêtait. L'homme de couleur de M. Seward, confronté avec lui, s'est écrié en le voyant : "C'est l'homme, son apparence générale et sa bouche me le font reconnaitre ; je ne me trompe pas c'est lui." On pense que l'homme qui a été arrêté est Surratt, le même qui a tenté d'assassiner le secrétaire.

VUES DE JOHNSON.

New-York, 18.

Une dépêche spéciale au *Post* dit : Le Président Johnston a repondu hier à des ministres de la religion qui l'exhortaient à la clémence envers les rebelles. "La clémence envers les particuliers n'est pas toujours de la clémence à l'égard de l'Etat." Il a déclaré à un membre du Congrès qu'il agirait avec magnanimité à l'égard du peuple des Etats rebelles, mais que les chefs devaient être punis.

LE COMPLOT.

Baltimore, 18.

La personne arrêtée dont on a déjà parlé dit que le premier plan était de faire Lincoln prisonnier et de tâcher par ce moyen de faire mettre en liberté tous les prisonniers rebelles, mais lorsque l'échange génerale eut lieu, ce projet fut abandonné. Il dit qu'il a refusé de prendre part au complot contre la vie du Président et qu'il a même engagé les autres à se désister de cette entreprise. C'est un citoyen bien connu dans Baltimore où il réside.

ÉTAT DES SEWARD.

New-York, 18.

Washington, 18. Au Col. G. S. Sanford. Mon oncle est beaucoup mieux, il est demeuré assis un quart d'heure ce matin. Fréderick est mieux ; il a parlé deux fois ce matin, son pouls et son appétit son bons. Le messager et le garde-malade prennent du mieux.

(Signé,) C. A. Seward.

Depeches de Nuit.

New-York, 18. 5 hs. p. m.

Or fermé à 147¼.

L'ASSASSIN DES SEWARD.

New-York, 18.

On doit faire identifier par mademoiselle Seward l'individu arrêté.

DEUIL.

Albany, 18.

Décidé au sénat d'Albany que tous les membres et officiers du sénat portent pendant 30 jours les insignes du deuil au bras gauche.

ASSASSIN SUPPOSÉ FRANÇAIS.

Washington, 18.

Le prisonnier qu'on disait être Surrath est, paraît-il, Thomas, cette soi-disant dame française qui captura le steamer *St. Nicholas* en 1861 et qui fut condamné et parvint à se faire mettre en liberté.

ÉTAT DES SEWARD.

Washington, 18.

Le sec. Seward est mieux aujourd'hui, Fréderic commence à reprendre connaissance.

DEUIL À HALIFAX.

Il y a eu aujourd'hui assemblée et il y aura deuil demain.

SHERMAN.

Fort Monroe, 16.

Un steamer arrivé hier, apporte des nouvelles plus fraiches de Sherman.

Le gouverneur Vance a été pris.

DAVIS.

On dit que Davis et sa famille sont avec Johnston.

MOBILE.

La prise de Mobile est annoncée officiellement.

NAISSANCE.

En cette ville, le 18 du courant, la Dame de M. Charles Sabourin, Typographe, une fille.

DECES.

A la Longue Pointe, le 7 du courant, à l'âge de 72 ans, le major Benjamin Pepin, père du Révd. M. Théophile Pepin.

La paroisse de la Longue Pointe par cette mort fait la perte de l'un de ses plus respectables citoyens et conservera longtemps le souvenir des qualités qui le faisaient aimer et respecter de tous.

THEATRE ROYAL.

Le public est informé qu'un BÉNÉFICE, sous le patronage distingué du LIEUT.-GÉNÉRAL SIR FENWICK WILLIAMS, Bart., de Kars, pour

MADAME BUCKLAND,

AURA LIEU

JEUDI, LE VINGT AVRIL.

A cette occasion les AMATEURS DE LA GARNISON paraitront dans la jolie comédie

'Twould puzzle a Conjuror.

CARATÈRES PAR

Major-général l'Hon. Jas. Lindsay ; colonel Conolly, D. A. G. ; l'Hon. Capt. Elliot, A. D. C. ; Capt. Grant, 60e carabiniers ; Docteur Prescott, A. R. ; M. Pelham, 30e régt. ; M. McCall, 60e carabiniers, etc., etc , et MME. BUCKLAND.

ET LA FARCE DE

A PHENOMENON IN A SMOCK FROCK

CARACTÈRE PAR

Colonel Lord Alexander Russell ; Capt. Morsom, 30e régt. ; M. Snow, état-major commissariat ; M. Clowes, 30e régt ; Mme. Hill et MME. BUCKLAND.

PRIX D'ADMISSION :—Loges privées, $6 ; Premières, $1 ; Secondes, 37½ cts.

Le livre aux billets est maintenat ouvert au magasin de musique de Prince, rue Notre-Dame.

Portes ouvertes à 7½ heures ; la représentation commencera à 8½ heures.

SECOURS AUX INONDES ! !

ASSEMBLEE DE COMITE.

Une assemblée des Membres du Comité nommés à l'Assemblée des Citoyens de Montréal qui a eu lieu, Lundi dernier, à l'Hôtel-de-Ville, se tiendra, CE SOIR, dans l'une des salles de l'INSTITUT DES ARTISANS, à SEPT heures et DEMI. Il s'agira d'adopter les meilleurs moyens de venir en aide aux INONDÉS. Les membres du comité sont instamment priés d'y assister.

A. A. STEVENSON,
L. N. DUVERNAY,
Secrétaires.

19 avril—185

AVIS

Les Banques suivantes fermeront leurs Places d'Affaires AUJOURD'HUI, Mercredi, le DIX-NEUF Avril, à MIDI, comme marque de respect pour la mémoire de feu le Président des Etats-Unis et du regret de sa mort :

Banque de Montréal.
Banque du Haut-Canada.
Banque Commerciale.
Banque de la Cité.
Banque du Peuple.
Banque Molson.
Banque Ontario.
Banque Jacques-Cartier.
Banque des Marchands.
Banque de Toronto.

19 avril. 185

CORPORATION DE MONTREAL.

HUISSIER DEMANDE.

Des demandes seront reçues au Bureau du Soussigné jusqu'à LUNDI MIDI, le 1er jour de Mai prochain, pour la charge de Huissier de la Cour du Recorder. Les Requérants devront être Huissiers admis et posséder les deux langues française et anglaise. Il est inutile d'envoyer de Pétition si on ne possède pas les qualifications ci-dessus.

Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de Ville,
Montréal, 18 avril 1865.

t—185

VENTE PAR ENCAN.

PAR JAMES SCOTT.

VENTE COMMERCIALE DE MARCHANDISES SECHES.

Jeudi, le 20 courant,

Seront vendues aux Magasins de A. J. AUCHTERLONIE, Ecr., No. 509 (nouveau No.), Rue St. Paul, les Consignations suivantes, qui seront vendues sans réserve, savoir :

2 balles fortes Regattas Ecossais
3 do Flanelles Ecarlate et Magenta
1 do do assorties coloriées
2 do do blanches non-coloriées
5 do do Indiennes à Chemises
3 caisses Imprimées de goût
1 do Coton à Chemise de goût
2 do Serge bleu
2 do Tweeds Canadiens pour Eté
2 do Livres de Mousseline
2 do do Crinoline
1 do Mousselines de couleur
1 do Jaconet léger
2 do Mouchoirs de Toile assortis
2 do Articles en Toile
1 do Foulards lustrés
1 do Drap noir
2 do Casquettes en Drap
1 do Châle d'Eté.

Avec une variété de Marchandises Sèches de saison.

☞ Vente à DEUX heures.

CONDITIONS : — Au-dessous de $100, comptant ; de $100 à $400, 3 mois ; de $400 à $800, 4 mois ; au-delà de $800, 6 mois avec des Billets endossés si on le demande

JAMES SCOTT, Encanteur.

185—w

PAR BENNING & BARSALOU

VITRES.

Les soussignés vendront dans leurs magasins, JEUDI, le 20 Avril, pour clore leur consignation,

791 BOITES DE VITRES,

grandeurs assorties—ayant une grandeur en moyenne de 7 x 9 à 48 x 36.

Conditions libérales.

Vente à DEUX heures.

BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

180

CARTE.

Ayant cédé mon Cabinet de Dentiste à M. L. J. B. LeBlanc, je le recommande à mes clients et au public comme un Dentiste adroit et capable, ayant étudié avec moi, et parfaitement au fait de ma manière de travailler.

DR. JOURDAIN.

19 avril—185 tip

CORPORATION DE MONTREAL.

PROCLAMATION

ATTENDU que MERCREDI prochain, le 19 Avril courant (à midi) a été le jour fixé pour les cérémonies des funérailles de feu le Magistrat en Chef des Etats-Unis, le soussigné, Maire de la ville de Montréal, invite respectueusement les Citoyens en général de FERMER leurs bureaux d'affaires à MIDI, ce jour, comme témoignage de respect à la mémoire de feu le Président des Etats-Unis et de sympathie pour les différents membres de sa famille, et aussi comme expression du profond chagrin et de l'horreur qu'éprouvent les Citoyens de Montréal par le crime atroce qui a conduit le Président à une mort prématurée.

J. L. BEAUDRY, Maire.

BUREAU DU MAIRE, Hôtel-de-Ville, Montréal, 17 avril, 1865. } 184

CORPORATION DE MONTREAL.

REQUISITION.

A Son Honneur le Maire.

Les soussignés vous prient de convoquer une assemblée publique des Citoyens de Montréal, à l'heure la plus convenable pour exprimer avec quel sentiment d'horreur le peuple de cette ville considère l'assassinat du Président des Etats-Unis.

Montréal, 15 avril 1865.

Peter Redpath	J W Winn
Thomas Gordon	L H Holton
V Hudon	George Moffatt
Thomas Simpson	Thos D McGee
John H N Molson	Ls Beaudry
Louis Audjo	J P Baker
P M Galarneau	Thos Workman
Théodore Hart	C Dorwin
Frs Leclaire	A A Stevenson
George H Holland	T Ryan
Rouer Roy	John Lovell
John Leeming	Théodore Lyman
C T Irish	James Moore
L Marchand	Benj Holmes
C S Rodier	M McNaughton
Chs Davie	John L Cassidy
C H Gould	B Gibb
Henry Mackay	J Scott
M H Gault	H Labelle
Chs Simms	John Sproston
James Logan	Jos Kirkup
Adolphe Roy	Jac Grenier
Richard Thomas	W Reid
Robt Esdaile	R Trudeau
Henry Thomas	John Redpath
C A LeBlanc	J G Mackenzie
Abraham Desola	L Devany
L J Béliveau	Thomas Cramp
James Grant	Henry Mulholland
Jos Beaudry	Thos Rimmer
Romeo Stephens	Gilbert Scott
Amable Prevost	J Tiffin
W Dangefield	Alex McGibbon
J B Rolland	Henry Chapman
Alfred Savage	Ed Gough Penny
Rice Scharply	J H Mooney
F P Pominville	John Phelan
J C Robillard	E Lamoureux
P Muldoon	N Villeneuve
J H Henderson	Alex Campbell
James Torrance	Alex Clark
R Hutchins	Z Benoit
Thos A Evans	James Paterson
J W Boyd	T J Claxton
Ed Thompson	Jules Fournier
J H Daley	James Knox

ET 390 AUTRES.

En conformité de la requisition ci-dessus, je convoque, par les présentes, une ASSEMBLEE PUBLIQUE des Citoyens de Montréal, qui se tiendra à la Salle des Artisans, Grande Rue St. Jacques, MERCREDI prochain, le 19 Avril courant, à MIDI.

J. L. BEAUDRY, Maire.

BUREAU DU MAIRE, Hôtel-de-Ville, Montréal, 17 avril 1865. } 184

VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY.

Cet apres-midi

Grande Vente de magnifiques Meubles en Noyer Noir de MM. Jacques & Hay.

Le soussigné a reçu instruction de vendre MERCREDI APRES-MIDI, le 19 courant, dans son magasin, No 297, Rue Notre Dame, une grande cousignation de beaux MEUBLES en Noyer Noir de MM. Jacques & Hay, comprenant un ameublement de salon très-couteux, couvert en brocatelle de soie ; un magnifique ameublement pour chambre à coucher, consistant en couchette, étagère, bureau, lavemains fermant avec dessus en marbre, table avec dessus en marbre, chaise berçante et trois autres chaises couvertes en indienne. — Aussi : Plusieurs garderobes doubles et simples, petites et grandes bibliothèques ; ameublements pour chambres à coucher en noyer et en bois blanc, télescope, tables à dîner, sideboards, chaises, tête-à-tête, sofas, chaises berçantes et autres, glaces de Dames pour toilette, étagères, tables de centre ouvragées, chiffonniers, matelas de crin, rideaux, coutelleries de table, cuillers et fourchettes électro-plaquées, &c., &c.

Vente à DEUX heures.

L. DEVANY, Encanteur.

184

AUJOURD'HUI.

Vente d'une Ferme de Prix sur le chemin en bas de Lachine.

Le soussigné a été favorisé d'instructions de vendre, dans son magasin, Cathedral Block, Rue Notre-Dame, MERCREDI, le 19 Avril, une FERME d'une très-grande valeur, située sur le chemin en bas de Lachine, trois milles de la ville, environ 100 acres d'étendue, avec maison en pierre, granges, étables et dépendances dessus érigées.

Conditions libérales. Titre incontestable.

Pour autres particuliarités, s'adresser au Bureau du soussigné.

Vente à MIDI heures.

L. DEVANY, Encanteur et Agent pour la vente de Bien-Fonds.

176

Le Soussigné a reçu instructions de P. DELANEY, Ecr., de vendre à sa résidence, No. 12, Rue NOTRE-DAME, JEUDI MATIN, le 20 courant, tous ses beaux MEUBLES de MÉNAGE en ACAJOU, venant principalement de chez Hilton, comprenant :—Table à Dîner en acajou, avec quatre morceaux extra, Chiffonnier en acajou, Chaises C. S., Sofas, Services à Thé et à Déjeuner, Vaisselles, Verreries, Electro-Plaqués, Coutelleries, Plateaux, 66 verges Tapis, Tapisserie, magnifique Table de Centre avec dessus sculpté, deux Tables à Cartes, six Chaises H. S. en acajou, Bibliothéque en noyer avec Sideboard combine, Pupitre portatif, Rideaux, Corniches, Gravures, Ornements, &c. Aussi, le contenu de trois Chambres à Coucher, consistant en :—Bureau de Toilette en acajou, Lavemains fermés, Couchette en fer avec haut Poteaux et avec Rideaux complets, Matelas de crin, Chaises berçantes, Chaises C. S., Garderobes, Glaces de Toilette, Ameublements de Chambre, Tables de Cuisine, Chaises, Armoirs, un très-bon Poële de Rock Diamond Pattern, Vaisselle, &c., Poëles sourds, Poëles de goût, Tuyaux, Tapis pour Escalier, Baguettes, Mattes de Peau de Mouton, Lampes pour Huile de Charbon, et une quantité d'autres articles.

Vente à DIX heures.

L. DEVANY, Encanteur.

184

N. B.—Les acheteurs peuvent laisser les articles dans la maison jusqu'au premier mai si on le requiert.

Le Soussigné a reçu instructions du Capt. HARRINGTON, (Brigade des Carabiniers P. C. O.) de vendre à sa résidence, No. 5, HOLYROOD PLACE, Avenue du Collége McGill, SAMEDI MATIN, le 22 courant, tous ses Elégants MEUBLES de MENAGE, consistant en 86 verges de Tapis vert de Bruxelles, Table de Centre, Chaises berçantes, Couches, Rideaux, Glaces, Chaises, Etagères, Gravures, Ornements, &c., Table à Dîner, Sideboard, Tables de Côté avec chaises, Rideaux, Gazeliers, Setts à Diner en pierre, setts à Déjeuner et à Thé en faïence, très-belles Verreries coupées, Couverts de Plats électro-plaqués, Coutelleries de Table, Plateau, Toile à Table, Huiliers, Cueillers, Fourchettes, &c. Aussi, le contenu de SIX CHAMBRES à COUCHER, consistant en Bureaux, Couchettes, Lavemains, Glaces, Ameublements pour Chambre, Rideaux, Tapis, Kidderminster, Matelas de crin, Traversins, Oreillers, Garderobes, Glaces, Poëles de Passage, Tuyaux, Prelat pour Plancher, Mattes, Tapis à Escalier, avec Baguettes, Lampes pour Passage, grand Poële de Cuisine Tables de Cuisine, Chaises, Vaisselles, Ustensiles de Cuisine, &c.

Vente commençant à DIX heures.

L DEVANY, Encanteur.

184

N. B.—Les meubles ci-dessus ont été en usage que quelques mois seulement.

Vente d'Objets non reclames.

Le soussigné a été favorisé d'instruction de C. J. BRYDGES, Ecr., de vendre, MARDI MATIN, le 25 courant, dans le magasin ci-devant occupé par MM. DeLaMar & Cie., No. 348 (nouveau numéro), Rue St. Paul, le BAGAGE NON RECLAMÉ et FRET appartenant à la Compagnie du Grand Tronc.

Vente à DIX heures.

L. DEVANY, Encanteur.

182

N. B. — Les particularités paraîtront dans quelques jours.

Voitures, Chevaux, &c.

Le soussigné a reçu instruction de vendre le ou vers le 27 courant, plusieurs Voitures, Chevaux, Harnais, Selles, Sleighs, &c., appartenant à des Messieurs qui laissent la ville.

Place de vente et autres particularités dans une autre annonce.

L. DEVANY, Encanteur.

182

AVIS AUX INGENIEURS.

La COMPAGNIE CANADIENNE DE JAUGE A VAPEUR offre de tels avantages aux Ingénieurs qu'ils ne peuvent manquer de faire de l'argent, en plaçant des Jauges à Vapeur. S'adresser au No 54, Rue St. Jean, 3e porte de la Grande Rue St. Jacques, Montréal.

19 avril. t—185

Super-Phosphate de Chaux de Coe.

LETTRE DE SILBY LEE, WARDEN COMTÉ, DE SHFFORD C. E.

23 décembre 1864.

CHER MONSIEUR,—Je me suis servi de votre phosphate pour mon jardin, la saison dernière, avec les résultats les plus excellents, spécialement sur les *ognons*. Depuis plusieurs années, je n'avais pu réussir dans la récolte des ognons, surtout à cause des vers qui les détruisent. Cette année j'ai choisi *quatre* planches de 40 pieds de longueur et de 4 pieds de largeur chaque, et j'y ai appliqué 20 lbs. de phosphate, en mettant une partie avec la semence et le reste autour des plants après le premier sarclage.

La croissance a été remarquable. J'ai recueilli 15 *minots* de ces planches qui renfermaient 640 pieds carrés ou environ 2¼ perches carrées. Un grand nombre de personnes les ont vus pendant la croissance, et toutes ont déclaré qu'ils étaient les plus beaux qu'ils avaient jamais vus. Il y avait aussi 25 navets d'un bonne grosseur sur les les mêmes planches.

Je suis votre sincère etc.

SILBY LEE.

M. Andrew Coe, Montréal.

A VENDRE

Par ANDREW COE, Propriétaire, Montréal, par les Marchands dans tous les comtés du Canada.

19 avril—185 u E

VENTE PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & CIE.

Vente remise à Vendredi proch.

VENTE PAR ENCAN DE

MEUBLES DE MENAGE et EFFETS DE L'HONORABLE LOUIS RENAUD.

Les Soussignés ont reçu instructions de l'Hon. LOUIS RENAUD, de vendre par Encan, VENDREDI, le 21 AVRIL, à sa résidence, Rue Dorchester, Ouest,

Tous ses Meubles de Menage Elegants et de Prix, ainsi que les autres Effets, Voitures, &c., &c.

Beaux Tapis de Velours, Glaces Anglaises, magnifique Table de Centre, Ameublement de Salon en bois de rose, avec dessus en marbre de couleur, couverts en Damas de satin, riches Rideaux de Damas de satin, Corniches, Statuettes, riches Horloges, &c , &c.

SALLE A DINER.

Table à Diner en acajou solide pour trente personnes, Chaises et Sideboard en acajou solide, Tapis de Bruxelles, Rideaux, Corniches, &c., riche Service à Diner, coût £45 sterling ; Service à Déjeuner et à Thé, coût £12 10s sterling ; Service en argent solide, Coutelleries de Table, Cueillers plaquées, Fourchettes, Vaisselles, Verreries, Huiliers, &c., &c , &c

BOUDOIR.

Magnifique Piano en bois de rose et Porte-Musique, Tapis de Velours, Rideaux de Damas, &c , &c., &c

Le contenu de Dix Chambres à Coucher.

Couchettes et Garderobes en acajou solide, Lavemains fermés avec dessus en marbre, Glaces anglaises, Tapis de Bruxelles, Matelas, Paillasses, Couvertes, Draps, Oreillers, Traversains, Couvrepieds, Chaises Berçantes, Chaises de fantaisie en acajou solide, Lits de Plume, Horloges, &c., &c , &c.

—Aussi :—

LE CONTENU DE

Chambres à Coucher des Servantes, Meubles de Chambre de Bain, de Passage, Entrée, Chapelle, Salle à Déjeuner, Salle d'Ecole, Chambre à Laver, Chambre de Travail, Chambre à Fumer, magnifiquement meublés avec Sofas H. S., Chaises en acajou solide, Gravures, Tables à Cartes, &c., &c.

BIBLIOTHEQUE.

Bibliothèque, Tapis de Bruxelles, Gravures, &c , &c.

CUISINE.

Horloge de huit jours, Chaises, Bouilloire, Porte-Charbon, &c., &c.

Cour, Etable et Remise à Voitures.

Très-beau Carosse, Voiture double couverte à quatre roues, avec Lampes, &c., Voiture simple à quatre roues, Wagon avec siége de côté, Sleigh de Famille, Double Sleigh, Simple Sleigh, Peaux de Buffle et d'Ours, Harnais simple et double, Selles, Harnais plaqués en argent, Clochettes montées en argent, Licous, Tuyaux en Caoutchouc, &c., &c.

Les Catalogues sont maintenant prêts et on peut se les procurer à ce Bureau.

Vente à DIX heures précises.

CUVILLIER & CIE., Encanteurs.

184

On peut examiner les meubles aujourd'hui, le 18, de 10 A. M. jusqu'à 6 P. M.

THES, TABAC, RIZ, &c, &c, &c

JEUDI, 20 AVRIL COURANT.

Aux magasins des soussignés,

RUE ST. SACREMENT,

SERONT OFFERTS POUR LE COMPTE DE

MM. Jeffery, Freres, & Cie,

750 ½ boîtes Jeune Hyson colorié et non colorié, et Congou
100 boîtes Tabac 10s
100 poches Riz d'Arracan
10 caisses Vin de Gingembre

— Et pour clore des consignations —

35 quarts Sucre Blanc écrasé
100 do Sirop de Portland
100 do do première qualité
500 boîtes Vitres Allemandes, grandeurs assorties

ET AUTRES ARTICLES.

Vente à DEUX heures et DEMI.

CUVILLIER & CIE, Encanteurs.

184

LE PERROQUET,

JOURNAL CRITIQUE, LITTÉRAIRE ET CARICATURISTE.

Publication dont la moralité hautement reconnue est devenu un des passe-temps favoris des familles.

Parait le SAMEDI de chaque semaine.

Chaque numéro contient une ou plusieurs caricatures politiques ou historiques de l'événement du jour.

Abonnement, $2 par année payable invariablement d'avance, par semestre de $1.

S'adresser par lettre affranchie à C. H. MOREAU, Editeur, No. 126, Rue Notre-Dame, à Montréal.

18 avril—184

Condition pour fournir de la Glace

DURANT L'ANNÉE 1865.

Livrable tous les jours (deux fois le samedi pour l'usage du Dimanche),

A COMMENCER DU PREMIER LUNDI DE MAI AU PREMIER OCTOBRE.

10 lbs	par jour	pour la saison	......	$ 4.00
20 lbs	do	do	......	6.00
30 lbs	do	do	......	8.00
40 lbs	do	do	......	10.00
10 lbs	do	pour un mois	......	1.00
20 lbs	do	do	......	1.50

La Glace sera livrée durant le mois d'Octobre aux personnes qui en auront besoin aux charges extra suivantes :—

Pratiques de la Saison,	20 lbs	par jour	...	$1.50
do	do	10 lbs	do ..	1.00
do	au mois,	20 lbs	do ...	1.50
do	do	10 lbs	do ...	1.00

Durant ce mois la Glace sera livrée trois fois la semaine.

On verra de suite aux plaintes qui pourraient être faites contre les porteurs de Glace.

Paiement ordinaire—D'avance

On fournit les Hôtels, les Vapeurs, et les Compagnies par Contrat à des conditions libérales.

Les Souscripteurs voudront bien envoyer leur nom aussitôt que possible.

LAMPLOUGH ET CAMPBELL, Apothecaries' Hall, Cathedral Block.

3 avril. dm—172

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW

Ventes qui seront tenues durant ce mois par M. Shaw.

L'attention des personnes qui désirent meubler est spécialement appelée sur ces ventes dont chacune sera annoncée quelques jours avant la vente. La liste suivante ne donne que les jours des différentes ventes afin que les personnes qui veulent acheter y fassent attention. Quelques-unes des Résidences sont élégament meublées, telles que les Résidences de Geo. F. Prowse, Ecr., qui aura lieu le 7 courant ; John B. Hill, Ecr., Rue Dorocher, le 11 courant ; Robert Notman, Ecr., le 12 courant . et celle de David Moss, Ecr., le 25 courant. Chacune de ces Résidences contient de magnifiques Meubles de Ménage et Pianos ; elles sont toutes des ventes sans réserve Outre celles-ci les grandes ventes hebdomadaires les LUNDIS et JEUDIS, sont bien dignes d'attirer l'attention, car elles sont les plus grandes qui soient faites dans la Province, elles sont très-bien patronisées par des acheteurs de la Ville et de la Campagne, (étant établies depuis 8 ans,) et est le meilleur marché en cette Ville pour l'achat ou le placement pour vendre des Meubles de Ménage, Pianos, Miroirs, Tapis, et les articles d'une Résidence en général.

MERCREDI, le 19 Avril.—Pas d'engagement.

JEUDI, le 20 Avril.—Grande vente de la semaine, dans mes Magasins, Rue St. François-Xavier.

VENDREDI, le 21 Avril —Pas d'engagement.

SAMEDI, le 22 Avril.—Pas d'engagement.

LUNDI, le 24 Avril.—A la Résidence privée, No. 72, Rue Sauguinet.

LUNDI, le 24 Avril.—Vente de la semaine dans mes propres Magasins, Rue St. François-Xavier.

MARDI, le 25 Avril.—Les Meubles de Ménage et Ornements, plusieurs Pianos, etc., à la Résidence de David Moss, Ecr., Carré Viger.

MERCREDI, le 26 Avril.—Les Meubles, Pianos, etc., à la Résidence de M. Moss, Rue Lagauchetière.

JEUDI, le 27 Avril.—La vente ordinaire de la semaine, dans mes propres Magasins

VENDREDI, le 28 Avril.—Pas d'engagement.

SAMEDI, le 29 Avril.—Elégants Meubles, à la Résidence No. 2, Grattan Place. Rue Bleury.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

174

Vente d'une Magnifique résidence dans la Terrace Mount Royal, Avenue du Collège McGill.

—AUSSI :—

Les Chevaux, Voitures, Sleighs, Robes, Magnifiques Meubles en Acajou, Piano, Nouveaux Tapis de Brussels, belles Vaisselles et Verreries, Articles plaqués, &c., &c.

Le Soussigné a reçu instruction de Mme. MURDOCH MORRISON, de Vendre MERCREDI, le 19 courant, tous ses Meubles de Ménage et Effets. Aussi, une magnifique Résidence No. 7, Mount Royal Terrace. Particuliarités ci-après.

On peut obtenir les particularités et la permission de visiter la maison du soussigné, ou de MM. A. & W. Robertson, Avocats.

HENRY J SHAW, Encanteur.

182

Avis de vente de Meubles en Bois de Rose.

La vente de magnifiques Meubles de Ménage en Bois de Rose, annoncée pour le 15 est REMISE jusqu'à SAMEDI, le 22 courant.

15 avril. 182

Vente Importante de beaux Meubles de Ménage, élégants Tapis de Bruxelles, quatre magnifiques Chevaux pour Voitures, Sleighs, Robes, Harnais, &c., &c.

Le soussigné a reçu instruction du propriétaire, J. D. CORSE, Ecr., qui laisse la ville, de vendre à sa résidence, au No. 4 de la magnifique terrace en pierre de taille, haut de la Rue Peel, JEUDI, le 20 Avril, tous ses Meubles de Ménage, une magnifique paire de Chevaux assortis pour la voiture, belles bêtes noires, vives et de prix ; une très-belle paire de chevaux bais assortis ; Voitures, sleighs, Robes, &c., &c. Les Meubles, tapis, &c., sont neufs, n'ayant été placés que cet automne.

Les célèbres tapis de Bruxelles, les élégants Gazeliers à quatre jets, et les meubles de cette résidence n'ont été en usage que pendant environ cinq mois et sont bien dignes de l'attention des personnes qui tiennent maison

Les Chevaux, les Voitures et les Harnais sont dans un très bon état et consistent en une paire de magnifiques Chevaux noirs assortis, jeunes très vifs, bien domptés, et bêtes de prix. Une paire de Chevaux bais brillants, aussi de très belles bêtes ; une magnifique Rockaway et Carosse, Setts de Harnais, Couvertes pour Chevaux, etc. Les effets dans la Cuisine avec les Ustensiles sont très bien, et sont sortis de l'établissement de MM. Prowse & McFarlane, voilà quelques mois seulement.

On pourra se procurer des catalogues mercredi.

On pourra se procurer du soussigné la permission de voir les chevaux, etc.

N. B.—Le loyer de la maison qui est une très jolie résidence sera mis à l'encan à Midi et comprendra la période du temps de la vente au premier Mai 1866. Les Chevaux, les Voitures, etc., seront vendus à MIDI.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

182

VENTE SPECIALE de MAGNIFIQUES AMEUBLEMENTS en BOIS de ROSE, en NOYER et EBENE et en ERABLE, comprenant les AMEUBLEMENTS de CHAMBRE à COUCHER les plus riches et les plus élégamment travaillés ; superbe AMEUBLEMENT de SALON couvert en Soie, Brocatelle, Velours et Damas, ETAGERES, splendide MIROIR

Le Soussigné a reçu instruction de M. W. A. MERRY, d'offrir en vente tout le magnifique AMEUBLEMENT en BOIS de ROSE, NOYER, etc, fait avec les meilleurs Matériaux et dans le dernier goût par

G. Ebbinghousen et Cie., N.-York,

SAMEDI, le 22 Avril, au grand Magasin Molson, Grande Rue St. Jacques. On pourra voir les objets VENDREDI.

La vente comprendra en partie—Quatre Setts en Bois de Rose de Chambre à Coucher de prix avec dessus en Marbre, un do en Noyer et Ebène, deux superbes do en Noyer, deux do en Bois de Rose et Erable, quatre ou cinq Setts de Salon en Bois de Rose, avec la meilleure Soie Brocatelle Française, plusieurs Setts en Noyer, avec Velours et Crin, plusieurs belles Etagères, Tables de Centre en Bois de Rose et autres, Chaises de luxe, etc., etc. Particularités dans les Catalogues Cette vente sera la plus importante de la saison, vu qu'elle comprend des Meubles faits avec tant de perfection et d'habileté et comme il s'en rencontre rarement dans les Encans.

☞ Vente à DEUX heures.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

18[illegible]

Vente de Meubles de Menage de Prix,

Riches glaces plaquées, tapis élégants, quatre Piano-fortes, dont un est un instrument de prix, par A. W. Ladd, de Boston, (un semblable à celui qui a pris le prix de la médaille d'or par dessus tous les autres compétiteurs à la grande Exposition Universelle à Paris,) un bon instrument par Manby, un piano cottage et un piano carré anglais. Aussi : beaux tapis et rideaux, magnifiques ornements de prix, objets d'art, jolies couchettes avec effets de lit, &c., &c.

Le soussigné a reçu instruction de DAVID MOSS, Ecr., qui part pour l'Angleterre avec sa famille, de vendre tous ses Meubles de Ménage et Effets, à sa résidence, No. 11, Quarré Viger, Rue St. Denis, MARDI, le 25 Avril.

Particuliarités ci-après.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

182

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Ce Matin.

Vente d'un Fonds d'Epiceries, Vins, &c. de detail.

Le Soussigné vendra dans les Magasins de MM. BRUNEAU, NADEAU & CIE., Rue Notre-Dame, coin de la Rue St. Denis, (qui se retirent du commerce), MERCREDI, le 19 AVRIL, tout leur fonds étendu et varié de

Bonnes Epiceries Fraiches et Vins supérieurs, &c.,

Achetés expressement des meilleurs qualités qu'ils fournissaient aux familles—comprenant un assortiment complet.

Vente à DIX heures,

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

182

Cet apres-midi

Graines de Jardin et de Champ

IMPORTANT POUR LES GRENETIERS, LES DROGUISTES, LES JARDINIERS ET AUTRES.

Le Soussigné vendra dans ses Salles d'Encan, MERCREDI. le 19 courant, une consignation de Graines de Jardin et de Champs, comprenant une grande variété et quantité de Graines de Végétables et de Fleurs.

☞ Vente à TROIS heures P. M.

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

180

M. ARNTON a été favorisé d'instructions de Vendre, sans Réserve, JEUDI, le 20 Avril courant, à la résidence de

A. L. CUMMINS, Ecr.,

No. 6, Portlane Place, Rue St. Antoine, tous ses Meubles de Ménage beaux et élégants, en noyer poli et acajou, de la manufacture du célèbre Hilton, et en usage que depuis un an.

Les TAPIS sont des meilleurs fabriques, de Brussels et Imperial, patrons propres et choisis de couleurs fashionables.

Les MEUBLES de CHAMBRE à Coucher sont très bien finis, tous avec des dessus en Marbre, en très bonne condition.

Le PIANO est un magnifique instrument.

Les GAZELIERS sont des meilleurs goûts avec nouveaux patrons.

Toute la maison est fourni d'ameublements de première classe et de prix.

Une grande quantité de Combustibles seront aussi vendus.

Vente à DIX heures,

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

182

La Maison sera ouverte aux personnes qui veulent visiter les Meubles et Effets, MERCREDI (le jour avant la vente), et une attention spéciale des personnes qui veulent se meubler est attirée sur cet avis.

M. Webb prendra des ordres comme ci-devant.

J. J. A.

VENTE IMPORTANTE DE MEUBLES DE MENAGE,

Solides et de prix, une grande collection d'articles plaqués, Tapis tapisserie, Piano Picolo (manufacture anglaise), magnifiques Gravures, Miroirs pour manteaux de cheminées, Cadres en acajou et dorés, Rideaux d'étoffes cramoisies et de dentelle, Gazeliers de cristal et en bronze, Sets de chambre émaillés et dorés, avec dessus en marbre, Meubles pour chambre à coucher en acajou avec dessus en marbre.

Une grande quantité de Couvertes, Couvrepieds, Toiles pour lit, Matelats C. H., plusieurs Garderobes, avec chacun deux ailes.

Services à diner, dessert et thé, magnifique collection de Verreries coupées, objets d'art, Maltese, Vases et Ornements, Candalabres, Lustres, etc.

PEINTURE DE PRIX—" Apparition de Mohammed à Saladin," par David, grandeur 86 x 64 pouces, valeur 100 guinées.

— ET —

Environ quarante douzaines Hock mousseaux et Moselles, Sherries et Port.

— AUSSI, —

Une magnifique Voiture (presque neuve), un Cheval de famille avec Harnais.

Le Soussigné a été favorisé d'instructions des exécuteurs de la succession de feu EDWARD MAITLAND, Ecr., de vendre à sa dernière résidence, No. 6, Prince of Wales Terrace, rue Sherbrooke,

Lundi, le 24 Avril courant,

Toutes ses Meubles de Ménage et effets, dont un Catalogue sera duement préparé.

Particuliarités dans une autre annonce.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

174—c

Vente par encan de la Maison No. 1, Tecumseth Terrace,

COIN DES RUES BLEURY ET JURÉ,

Avec la Résidence en briques à deux étages en arrière, qui sera vendue aux salles d'encan du soussigné, JEUDI, le 27 Avril courant.

Le soussigné a reçu instruction de M. GEORGE TYRRELL (qui déménage à la ville d'Ottawa) de vendre comme ci-dessus—

Ce certain Emplacement, coin des Rues Bleury et du Juré, avec une excellente maison en pierre de taille à deux étages sus érigée, connue comme No. 1, Tecumseth Terrace, étant en excellent ordre, ainsi que la maison à deux étages en briques en arrière, et ruelle en commun.

Propriété commuée. Titre de ratification.

Conditions faciles.

Vente à DEUX heures.

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

182

Cette annonce paraitra seulement tous les deux jours.

VENTE IMPORTANTE de MEUBLES de VALEUR, comprenant : Piano de première classe, Trumeaux, Miroirs, Gaseliers, Peintures à l'Huile et à l'Eau ; une quantité considérable de la meilleure Vaisselle plaquée, Verrerie ; un Cheval pour Famille, un Pony, une Vache de Prix, Sellerie, &c.

M. ARNTON a reçu instruction du Col. l'Hon. R. ROLLO, Secrétaire Militaire, (qui part pour l'Angleterre) de vendre à l'Encan tous ses Meubles de valeur, &c., LUNDI, 1er MAI, à sa Résidence, No. 23, Rue Durocher.

Les particularités dans une prochaine annonce.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON, Encanteur.

177

Chambre Demandee.

Un Monsieur demande une Chambre dans le voisinage de la Grande Rue du Faubourg St. Laurent. Adresse (donnant les conditions) M. S., Bureau de Poste, Montréal.

18 avril—184 ui p

Graines Fraiches---1864.

Les Soussignés offrent en vente :

Fèves—18 variétés
Betterave
Broccoli
Choux—10 variétés
Carottes
Chou-fleur
Celeri
Cresson
Cocombre
Cale
Melons
Oignons
Persil
Pois—20 variétés
Tomattes
Navets

Herbes fines, etc., etc.

LYMAN, CLARE ET CIE

12 avril. ds—130

VENTE PAR ENCAN.

PAR BROWN & CIE.

Ce Matin.

Vente par Encan de Meubles de Ménage, Tapis, Prelats, Couchettes, Poëles, Ustensiles de Cuisine, &c., &c.

BROWN & CIE ont reçu instruction de vendre par encan, MERCREDI, le 19 Avril, à la maison No. 251, Rue St. Joseph—Ameublements en noyer noir pour Salon, Salle à Diner et Chambres à Coucher ; Garderobe élégante en noyer noir avec miroir. Le tout est dans une excellente condition.—Aussi : Tapis de Tapisserie et autres, Meubles de Cuisine, Poële, Ustensiles, &c.

Vente à DIX heures.

BROWN & CIE., Encanteurs.

182

Grande vente de Livres de Loi, Romans, Phamphlets, &c, &c, &c, au No. 21, Rue St. Vincent.

Les soussignés ont reçu instruction de vendre, LUNDI prochain, le 24 Avril, et les jours suivants, le contenu d'une nombreuse Bibliothèque appartenant à un Avocat décédé. Elle se compose de Livres de Loi, Romans, Pamphlets, &c

— AUSSI : —

Bibliothèques, Tablettes, &c.,
Un bon Salamandre.

Le tout sera vendu sans réserve. Les catalogues seront prêts dans quelques jours, et on pourra s'en procurer au Bureau Rue St. Vincent, ou des Encanteurs

BROWN & CIE, Encanteurs.

183

PAR G. McGREGOR.

VENTE IMPORTANTE DE MARCHANDISES SECHES ! DE PRINTEMPS ET D'ETE.

Nouvellement importées

Le Soussigné vendra à son Magasin, No. 2[illegible]6, Rue St. Paul, JEUDI prochain, le 2[illegible] courant, un Assortiment considérable et varié de Marchandises Sèches de Printemps et d'Eté nouvellement importées, et se composant en partie comme suit :

Tweeds de l'Union en laine, Draps pour Manteau, Flanelle de goût, Coton blanc, Coton gris, Regattas imprimés 3s 4d, 6s 4d, Delaines, Moires, Alpacas. Cobourg noir et de couleur, Mérinos Français, Châles, Rubans, Bonneterie, Dentelle, Parasols, Parapluies, Toile d'Irlande, etc.

Deux caisses de Hardes toutes faites d'une qulité supérieure provenant d'un Fond de Banqueroute du Haut-Canada.

— AINSI —

Qu'une grande quantité de Chapeaux en laine, en Tweed et en Drap de première qualité et le reste de plusieurs Magasins en faillite.

☞ Vente à DEUX heures

G. McGREGOR, Encanteur.

183

MICHEL MOSES,

Peintre, Tapisseur et Decorateur,

32, — RUE DE L'INSPECTEUR, — 32, MONTREAL.

M MOSES tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, ose solliciter la continuation de leur patronage qu'il s'efforcera de mériter par sa ponctualité dans l'exécution, le fini et l'élégance des ouvrages qui lui seront confiés.

N. B.—M. Moses avertit le public que M. André Moses n'est plus à son service depuis deux ans.

MICHEL MOSES

28 février—144 dm

Magasin de Provisions et Clos de Bois de Construction,

No. 50, RUE ST.-PAUL.

(Voisin de l'Eglise Bonsecours.)

Le soussigné informe ses pratiques qu'il vient d'acheter à l'encan une partie du Fonds de Magasin de M. Adams, qu'il disposera à bas prix De plus, en outre son CLOS à BOIS, il tient un MAGASIN de PROVISIONS où il aura constamment en mains—

Farine, Lard, Beurre. Avoine, Son, Grue, &c., Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Echelles, Dalles. Rames, &c.

Il achètera toute espèce de produits dans sa branche de Commerce, et se chargera aussi de la vente des produits que l'on voudra bien lui confier

[illegible]e plus, sleighs, traîneaux, chaises, cuvettes, sceaux, etc.

LEON HURTEAU.

9 mars—152

NOUVEAU MOIS DE MARIE,

Dédié aux Fidèles du Canada,

PAR UN PRETRE DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL,

Avec l'approbation de NN SS. les Evêques de Tloa, de Montréal, des Trois-Rivieres et de St Hyacinthe

Ce livre, outre les considérations pour chaque jour du mois de Marie, renferme encore les Prières du matin et du soir, celles pour la Messe, les Vêpres, la Confession, la Communion, le Chemin de la Croix, &c., &c

A vendre chez M EUSÈBE SÉNÉCAL et chez MM. FABRE et GRAVEL.

4 mars— 48 t[illegible]

Chemin de Fer le Grand Tronc.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

Les Convois laisseront la GARE de la [illegible] BONAVENTURE comme suit :—

Districts Central et de l'Ouest.

Express de jour pour Ogdensburg, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest, à..................	8.00 A.M.
De nuit, do do do do	8.15 P M
Train mêlé pour Kingston et les stations intermédiaires, à......	9.45 A M

District de l'Est.

Train mêlé pour Island Pond et les Stations intermédiaires	8.00 A M
Train Express pour Portland (restant la nuit à Island Pond).....	2.00 P M
Express de Nuit pour Trois-Rivières et Québec..................	10.10 P M
Convoi Express pour Saint-Jean, en connection avec le Chemin de Fer Central du Vermont pour Boston, New York, et toutes les places dans les Etats de l'Est, à.........	8.00 A M et 3.00 P M

Les Convois laissent la Station de la Rue Bonaventure pour Lachine à	8.00 A.M
	9.30 A.M
	†3.00 P.M.
	4.30 P.M

†Ce Convoi ira jusqu'à Plattsburg.

N. B.—Le convoi qui laisse Montréal à 10.01 P.M., les Vendredis soir, sera en connection avec les steamers océaniques à Portland.

C. J BRYDGES, Directeur-Gérant.

VENTE PAR ENCAN.

PAR W. E. EASTTY.

JEUDI, LE 20 AVRIL COURANT,

VENTE IMPORTANTE DE

Meubles de Ménage, Ameublement de Prix pour Salon, Piano Piccolo, 7 octaves ; Statuettes en Marbre d'Italie, Rideaux de Damas, Tapis de Bruxelles, une belle Collection de Lithographies Chromo, Gazeliers, Microscope très-fort, &c., Service à Diner doré, Verrerie, Faïence, &c.,

Au No. 160, Rue Dorchester,

La Propriété de

FRANCIS FRAZER, Ecr.,

Le contenu du

SALON et de la SALLE à DINER, 4 CHAMBRES à COUCHER, CUISINE, &c.

Les Meubles sont dans une bonne condition, et on pourra les voir MERCREDI APRES-MIDI, le 19 courant, de 3 à 5 heures.

Vente à DIX heures.

WM. E. EASTTY, Encanteur.

181

FAILLITE DE A. BOURNE,

MARCHAND de VAISSELLES, MONTRÉAL

PAR ORDRE DES SYNDICS.

Le soussigné vendra par encan, MARDI, le 25 Avril, dans les premises, coin des Rues St. Paul et St. Gabriel, tout son fonds de commerce, composé comme suit ;

Vaisselles	C C..............	277.93
do	bord bleu.........	248.66
do	granit blanc.........	1365.80
do	imprimées.........	348.48
do	différentes espèces......	427.35
Faïence et Verreries..........		369.73
Services à Diner, &c.,..		399.12
		$3,437.07

Les articles ci-dessus sont marqués au prix coutant, et le tout sera vendu en un ou dix lots, au désir des acheteurs le jour de la vente.

Conditions libérales.

Vente à DIX heures précises.

Des catalogues seront prêts quelques jours avant la vente.

On peut voir le livre du stock de suite et obtenir d'autres particiliarités en s'adressant au Syndic, W. A. MERRY, Ecr., 65, Rue des Commissaires, ou à l'Encanteur, No. 16, Rue St. Pierre.

182 ni WM. E. EASTTY, Encanteur.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

DEMENAGEMENT.

GRANDE VENTE A L'ENCAN.

M. ALFRED RIMMER devant déménager de ses premises actuelles le premier Mai prochain, au No. 27, Rue St. Jean, nous a donné instruction d'offrir en vente par encan SAMEDI, le 22 Avril, un assortiment très-complet de Vins choisis et Liqueurs de son fonds étendu, particulièrement

Vins en Bouteilles.

Les échantillons de Sherry, dans les caisses seront spécialement dignes de l'attention et du commerce et des pratiques.

Plusieurs marques favorites de Champagne, Hock, Moselle et des Vins plus légers, ainsi que des Vins Allemands, seront offerts.

Les meilleures Eaux-de-Vie, Maraschino, Curaçoa et des Ales et Porter importés seront vendus.

Autres particuliarités dans les circulaires.

Vente à DEUX heures.

JOHN LEEMING & CIE., Encanteurs.

182

Deux Cottages en Briques.

Les Soussignés ont reçu instructions de vendre par Encan, MARDI, le 2 Mai, dans leurs nouvelles salles, Rue Notre-Dame, DEUX COTTAGES en BRIQUES très supérieurs, appartenant à M JOSEPH ST DENIS, dans le [illegible] de Lachine. Les Bâtisses sont presque neuves et très-bien situées avec Jardin et Arbre sur le devant, grande Cour, Etables et Jardin en arrière

☞ Vente à UNE heure.

JOHN LEEMING ET CIE., Encanteurs

185

Nouvelles Graines—[illegible] 1864

Les soussignés viennent de recevoir directement d'ANGLETERRE et de FRANCE leurs importations de

GRAINES POUR JARDINS,
POUR CHAMPS,
ET A FLEURS,

qu'ils recommandent avec la plus grande confiance au commerce, pour leur qualité supérieure.

DAVID[illegible] & CIE., Central Drug Hall, 7[illegible], Grande Rue St Jacques.

Huile de Foie de [illegible]

[illegible]

HUILE DE CH[illegible]

F[illegible]

OZODON[illegible]

TONI[illegible]

18 mar—1[illegible]

1865

IMMIGRATION DE CETTE ANNEE.

Les Immigrants de la classe de ce[illegible] a besoin en Canada, Domestiques, Servi[illegible], Artisans, Garçons de Ferme, &c , commencent actuellement à arriver, et prochainement on peut s'attendre à en voir arriver un nombre toujours augmentant Il serait par conséquent beaucoup à désirer que les particuliers en Canada qui voudraient se procurer des services d'immigrants ci-dessus mentionnés, fissent part de leurs désirs (en [illegible] quant la sorte d'ouvriers ou engagés demandés, les gages que l'on se propose de donner et le meilleur moyen d'arriver à destination) et s'adressassent à aucun des Agents du gouvernement pour l'émigration, ci-après nommés—

Hamilton - - R. H. Rae
Toronto - - - J. A. Donald on
Kingston - - J. McPherson.
Ottawa - - - W. J. Wills
Montréal - - J. H. Daley
Québec - - - A. C. Bucanan

AGENT EN CHEF

Un dossier de ces applications sera tenu et aucune peine ne sera épargnée par les différents officiers du département pour subvenir à tous les besoins.

Les Propriétaires ou Agents ayant des fermes ou terres améliorées à vendre ou à louer sont invités à transmettre des descriptions imprimées d'icelles pour la libre inspection des immigrants et destribution.

A. C. BUCHANAN, Agent en Chef.

Bureau du Gouvernement pour l'Emigration, Québec, 1er avril 1865. } 175

COMPAGNIE D'ASSURANCE

UNION COMMERCIALE

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE.

Les soussignés ont nommé

MM. G. O. De LORME et ANT. TELLIER

leurs AGENTS ASSISTANTS pour prendre des Assurances à la Compagnie ci-dessus, dans la cité de Montréal et ses environs.

MORLAND, WATSON & Cie.,
Agents Généraux pour le Canada
Montréal, 9 janvier 1865.

En référence à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'offrir au public nos services comme Agents locaux pour effectuer des assurances à l'*Union Commerciale*, contre le feu et sur la vie. Cette Compagnie, avec un capital de $12,500,000 et l'immence patronage dont elle jouit, offre les plus sûres garanties aux personnes qui désirent s'assurer.

L'activité et la ponctualité que nous apporterons dans l'exercice des fonctions que les Agents généraux ont bien voulu nous confier, nous mériteront, il faut l'espérer une part légitime de patronage.

La classe commerciale des campagnes, comme celle de la cité, trouvera son avantage à s'assurer à l'*Union Commerciale* et nous seront toujours prêts à répondre à toutes les demandes dans le plus court délai.

Toute communication pourrait nous être adressée au Bureau de Poste, boîte 533.

G. O. De LORME,
ANT. TELLIER.

Montréal, 9 janvier 1865—102

1865 { NOUVELLE LIGNE DE FRET POUR OTTAWA. } 1865

Compagnie de Transport de Montreal et Ottawa

(LIMITÉ.)

CAPITAL........................ $50,000.

JOHN McLENNAN, Président.
W. McNAUGHTON, } Directeurs.
J. B. AUGER, }

Cette Compagnie a été formée dans le but de faciliter le commerce qui augmente tous les jours sur cette route, en passant par la rivière Ottawa, le canal Rideaux et leurs tributaires. Cette nouvelle ligne est fournie de tout ce qui est nécessaire pour assurer la dépêche des effets et une économie dans le coût du transport.

ISSAAC BONNER, Agent,
85, Rue de la Commune, Quai du Canal, Montréal.
L. C. COUVRETTE, Agent,
Bassin du Canal, Ottawa.

11 février—130 a k

Dr. A. PERRAULT,
No. 2, Rue Perrault,
AU BAS DU CHAMP-DE-MARS.

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir de Paris, du Dr Lamireau, son traitement sur les maladies Syphilitiques et en fera part à tous ceux qui désireront le consulter gratis. On trouvera chez le Dr. Perrault le Sirop de Cusinier, Saponaire, Ratanhia et Proto iodure de Fer etc., etc., employer avec le plus grand succès dans les maladies Sécondaires Syphilitiques. Bande anti-Rhumatismale de A. Perrault, toujours en vente chez Lamplough et Campbell, et Devins et Bolton, Pharmaciens, rue Notre-Dame.

Montréal, 9 janvier—101

A VENDRE A CONSTITUT.

Un LOPIN DE TERRE de 37 pieds de front sur 100 de profondeur, situé au coin de la Rue St. Philippe et la continuation de la Rue St. Joseph, dans le village St. Henri (Tanneries.)

Cette propriété est bien située pour le commerce.

S'adresser chez
CUVILLIER & Cie

14 février—132

T. MUSSEN

Informe ses pratiques et le public en général qu'il a transporté ses affaires, pour le temps des améliorations que l'on est à faire dans ses premises rue Notre-Dame, aux Nos. 514 et 516, Rue CRAIG, seconde porte ouest de la Côte St Lambert et de la Grande Rue St. Laurent, où il a toujours un grand assortiment varié de TAPIS, MARCHANDISES SECHES, &c., &c.

Le Département des Marchandises est au second.

1er avril—171 dm k

Epargnez sur vos comptes de Plombier.

Le soussigné, en offrant ses remercîments pour le patronage libéral qu'il a reçu pendant les sept dernières années, annonce que son loyer étant expiré sur la rue St. Antoine, il a déménagé au coin des Rues DORCHESTER et BLEURY, où il exécutera tous les ordres que l'on voudra bien lui confier.

Prix pour les hommes, 1s de l'heure; garçons, 3d; soudeur, 1s 3d par livre; tuyau ½ pouce, 5d à 10d par pied; 5 8 p, 10d à 1s 3d; appareil à eau chaude pour magasi , $6.

On défait les tuyaux de poële et de gaz avec soin. Je contracterai aussi à l'année pour l'entretien des maisons, hôtels ou hopitaux en ce qui regarde les ouvrages de plombier—payable par semestre.

D. McDONALD,
Plombier pratique.

☞ Les personnes qui démenagent voudront bien m'envoyer leurs ordres le plus tôt possible, afin de prévenir des désappointements.

27 mars—166 um k

Magasin de Chaussures de L B. B. Lapierre, No. 62 Rue St. Dominique.

Le Soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il vient de s'attacher les services d'ouvriers capables, et qu'il espère par la qualité du cuir, la bonté et l'élégance de l'ouvrage continuer à mériter une bonne part de leur patronage.

Il continuera à se charger du raccomodage, qui sera fait avec soin et promptitude.

LOUIS B. B. LAPIERRE.

20 jan—111 tmk cD

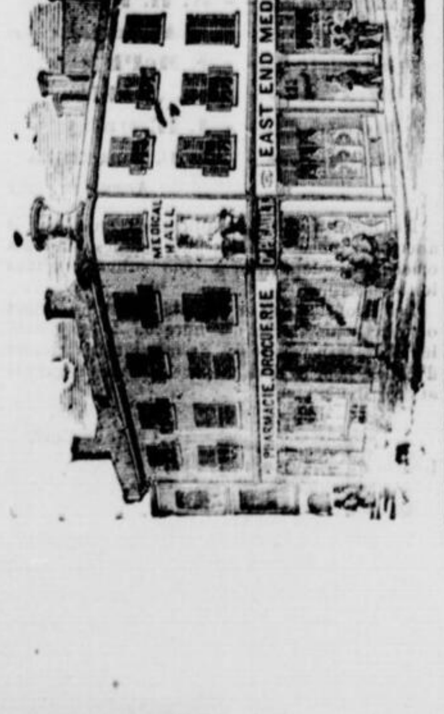

Dr. P'icault, coin des Rues N.-Dame et Bonsecours.

MONTREAL.

On trouvera à la Pharmacie ci-dessus toutes espèces de Remèdes, Produits Chimiques, Parfumeries, Articles de Toilettes, Médecines Françaises les plus renommées, ainsi que toutes les Médecines à Patentes, annoncées dans la Gazettes, aux mêmes prix que chez les Agents, avec l'immense avantage qu'on peut consulter (*gratis*) le Docteur sur le choix et l'administration du remède.

Traitement Spécifique des Maladies de longue durée, Consultations Privées et guérison rapide.

P. E. PICAULT, M. D., CHS. PICAULT, M. D.,
ALFRED PICAULT, (Pharmacien-Chimiste.)

BOUTIQUE FASHIONABLE

DE

TAILLEUR,

No. 72,

Rue Saint-Jacques.

LES Soussignés ont le plaisir d'annoncer aux citoyens de Montréal, qu'ils sont maintenant prêts à offrir le

FONDS DE HARDES

LE

PLUS FASHIONABLE

Qu'il y ait en cette ville,

Tant u'à la Coupe, à la Mode, qu'à la qualité des Etoffes.

Le Departement des Pratiques

EST AU COMPLET, se composant de

MARCHANDIZES DE CHOIX

DES

MARCHES FRANÇAIS ET ANGLAIS,

et il est sous la direction de

" Fournisseurs de 1re classe."

Les Messieurs qui désirent avoir de BONS HABILLEMENTS trouveront leur avantage à venir au Magasin ci-dessus, où ils trouveront des MARCHANDISES pour plaire aux goûts les plus difficiles On a toujours en mains un grand assortiment varié de HARDES FAITES, COLLES, unis et de goût, COLLETS de Toile et de Papier, CHEMISES de Flanelle et Blanches, et POIGNETS RAPPORTÉS.

James Donnelly & Cie.

26 oct—41 m

PRESERVEZ VOTRE VUE.

Les LUNETTES de COULEUR PATENTEES sont un préservatif assuré contre les Maladies d'Yeux causées par la neige et le meilleur remède connu pour les Yeux faibles; elles sont recommandées par les premiers Médecins ne l'Europe.

Toute espèce de Lunettes et de Conserves se trouve chez le Soussigné. Les verres sont posés avec une attention toute particulière et ils sont garantis.

Des Verres du Brézil et autres sont posés aux Lunettes que des personnes apportent pour faire réparer. Lunettes faites à ordre, et réparations de toutes sortes promptement exécutées.

C. HEARN, Opticien,
160, Rue Notre-Dame,
Au coin de la Rue St. Jean-Baptiste

22 mars. m—163

CANAL DE LACHINE

AVIS

Est par le présent donné que l'EAU SERA RETIRÉE du CANAL DE LACHINE aussitôt que le temps le permettra, dans le courant du mois d'Avril prochain, et n'y sera réintroduite qu'après que les réparations nécessaires auront été faites au dit Canal, ce qui sera le ou avant le 1er MAI prochain.

Par ordre,

F. BRAÜN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics. Québec, 20 mars 1865. } 163

LICITATION JUDICIAIRE.

C. S.—No. 2,399.

LEPROHON ET AL,

vs.

LEPROHON ET AL.

JEUDI, le 27 AVRIL prochain, sera vendu, en la Salle des Séances, au Palais de Justice de Montréal, un PONT PUBLIC de PÉAGE, situé sur la rivière Jésus, entre le village de St. Eustache et la paroisse Ste. Rose.

Voir les termes au *Cahier des Charges* produit dans le Dossier.

SENÉCAL, RYAN & DeBELLEFEUILLE,
Avocats des Demandeurs.

Montréal, 28 mars 1865—168 lk

BRASSFRIF DF PRENTICE,

RUE ST. BERNARD.

Cette BRASSERIE, établie depuis plusieurs années avec résidence y attachée, sera LOUÉE pour un certain nombre d'années.

S'adresser à M. E. PHERIS, chez MM. KERRY, BROS & CRATHERN; ou à J. S. HALL, de GRANT, HALL & Co.

Montréal, 29 mars 1865—168 j

GLACE! GLACE!

Les Soussignés sont prêts et fourniront de la GLACE à leurs pratiques durant la saison du 1er Mai au 1er Octobre:—

10 lbs	par jour	pour la saison	.....	$ 4.00
20 lbs	do	do	.....	6.00
30 lbs	do	do	.....	8.00
40 lbs	do	do	.....	10.00
50 lbs	do	do	.....	12.00
10 lbs	do	pour un mois	.....	1.00
20 lbs	do	do	.....	1.50

La GLACE du Dimanche sera livrée le samedi après-midi. La GLACE sera fournie durant le mois d'Octobre aux prix ci-dessus.

Durant les grandes chaleurs, des Voitures passeront dans les principales rues durant l'après-midi, afin de fournir de la Glace à ceux qui en désireront.

Les Vapeurs, Hôtels et Manufactures seront fournis à des conditions libérales.

HENRY WOODMAN ET CIE.,
No. 640, Rue Craig.

11 avril. dm—178

Western Assurance Company,

ETABLIE EN 1851.

ASSURANCE pour le FEU et la MARINE.

Président: GEORGE MICHIE, Ecr,
Vice-Président: Hon J. McMURRICH
Pertes par le feu durant l'année 1864,

$77,278.85.

BRANCHE DE MONTREAL:

Bureau: 32, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER,
JAMES GRANT, Agent.

12 avril. m—180

CHAUSSURES!

(LE BON MARCHÉ FAIT LE DÉBIT.)

Le soussigné a l'honneur de remercier respectueusement les personnes qui lui ont accordé leur bienveillant patronage, et de dire en même temps que, quoique le succès qu'il a obtenu dans son commerce ait parfaitement prouvé le mérite de la citation ci-dessus, il doit cependant confesser sa négligence à annoncer le genre d'ouvrage qui sort de son établissement, que l'on ne peut mettre en comparaison avec aucun autre de cette ville, sous le rapport de la forme, la façon, le matériel et l'élégance. Une visite est respectueusement sollicitée.

CHS. TOURVILLE,
No. 99, Grande Rue St. Laurent, quelques portes à l'Est de la Rue Lagauchetière.

13 avril—181 a k

CONFEDERATION!

NOUVEL ETABLISSEMENT

DE

VOITURES,

RUE CRAIG, No. 622,

EN BAS D U ST. LAWRENCE HALL

MONTREAL.

M. BRUNO LEDOUX a le plaisir d'annoncer à ses nombreuses pratiques que, vû leur encouragement, il a décidé d'ouvrir, lundi, un plus grand établissement dans une place centrale. Il aura toujours en mains ce que le marché peut avoir de plus élégant en fait de VOITURES de toute espèce et de toute qualité.

M. Ledoux prie ses amis et le public de venir visiter son établissement de voitures, qui peuvent rivaliser avec toutes celles vendues sur le marché ou importées d'Europe ou des Etats-Unis.

1er avril—171 dmk

$10 de Recompense.

$10 de récompense sont offertes par le Club de Protection à toute personne qui donnera les informations nécessaires pour la conviction de personnes qui détruisent les petits oiseaux.

ALEXANDER MURRAY, Président.
ALFRED RIMMER, Trés. et Sec. Hon.

11 avril—179—m

VAN BUSKIRK'S FRAGRANT SOZODONT

For Cleansing and Preserving the

TEETH

HARDENING THE GUMS

Laissant dans la bouche un goût rafraichissant et délicat, enlevant le tartre et les croutes des dents, arrêtant complètement la carie et blanchissant les cavités cariées et noircies.

L'importance de posséder de belles dents est reconnue de tous ceux qui attachent de la valeur aux avantages personnels et à la santé. Une rangée de dents ferme, régulière et perlée donne toujours une impression favorable, et l'importance au point de vue de la santé que les dents jouent dans l'économie du corps, demande le plus grand soin et la plus grande attention pour leur conservation.

Le SOZODONT est une composition d'ingrédients choisis et des plus purs, joignant la propriété à l'efficacité et cela au plus haut degré possible. Il enlève toute adhésion tartareuse, donnant une blancheur de perles à l'émaille des dents, et est la meilleure et la plus efficace poudre à dents que le monde ait vu.

Vendu par les Droguistes à 75 cents la bouteille

HALL & RUCKEL,
New York.

CORKE & ANSELL, Agents en gros pour le Canada, coin des Rues St. François-Xavier et St. Paul, Montréal.

11 mars—154 tmk c

EXPOSITION ANNUELLE

DE

CHEVAUX

DE LA

SOCIETE' D'AGRICULTURE

DU

COMTÉ D'HOCHELAGA.

L'Exposition Annuelle des CHEVAUX, sous la direction de la Société d'Agriculture du comté d'Hochelaga aura lieu sur le Marché à Foin, en cette ville, VENDREDI prochain, le VINGT-ET-UN Avril courant, à ONZE heures A. M.

Par ordre,

HUGH BRODIE, JNR.,
Secrétaire-Trésorier.

18 avril—184

Dr. NELSON EDWARDS,

Chirurgien - Dentiste et Factenr de Dents Artificielles,

Pratique depuis dix-huit ans dans la ville de New-York.

Setts et partie de setts en caoutchouc, d'après le système d'Edwards.

N. B.—Les opérations sont garanties.

No. 304, Rue Notre-Dame, troisieme porte de l'Eglise Paroissiale.

18 avril—184 a D k

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ÆTNA

Capital payé et Réserve, $4,000,000

Cette vieille Compagnie bien connue, établie à Montréal depuis plus de QUARANTE ANS, continue à ASSURER à des conditions raisonnables.

Les Propriétaires de Biens-Fonds trouveront eur intérêt à venir voir

ROBERT WOOD,
Agent et Procureur pour le Canada,
Rue St François-Xavier, Montréal.

12 mars—162 tm k

Avis de Societé.

Les soussignés ont formé une société sous les nom et raison de LAFRENIÈRE et ST. ONGE, pour le commerce de Grains, Farine, Provisions, &c.

J. O. LAFRENIÈRE,
S. ST. ONGE.

LAFRENIERE & ST. ONGE,

MARCHANDS DE

Grains,
Farines,
Provisions, &c.,

ET A COMMISSION.

Les soussignés ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux amis qu'ils ouvriront au premier Mai prochain, au No 291 (nouveau numéro), Rue des Commissaires (Bureaux ci-devant occupés par MM. Molson) un MAGASIN pour l'achat et la vente de Grains, Farines et Provisions de toute espèce,

J. O. LAFRENIÈRE,
S. ST. ONGE.

11 avril—179

BUREAU

DES

TRAVAUX PUBLIC.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le VINGT-SEPT courant, à MIDI, des Soumissions cachetées, adressées au Soussigné, pour la

Construction d'une Prison dans la ville de Sherbrooke.

A dater de samedi, le quinze du courant, on pourra voir et examine. dans ce Bureau, les Plans et Devis de cette bâtisse.

Les soumissions devront être endosées: Soumission pour la construction d'une Prison à Sherbrooke.

Les Soumissionnaires devront donner leurs noms, prénons, et adresse, en toutes lettres, ainsi que la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions de l'exécution du contrat

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse soumission, ni aucune d'elles.

F. BRAUN,
Secrétrire.

Département des Travaux Publics, Québec, 1er avril 1865 } vth 171

DELAI.

AVIS est par le présent donné que l'époque mentionnée plus haut, pour la réception de Soumissions pour la construction d'une PRISON à SHERBROOKE, est prolongée jusqu'à SAMEDI, le SIXIEME jour de MAI prochain, à MIDI.

Les plans et devis pourront être vus à ce bureau, et aussi au bureau du Shérif à Sherbrooke, le et après le 25 du courant.

Par ordre,

F. BRUAN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics Québec, 12 avril, 1865. } 182 l

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

Cour Superieure du Bas-Canada

No. 201.

Ex parte dans l'Instance.

LE MAIRE, LES ECHEVINS ET LES CITOYENS DE LA CITÉ DE MONTRÉAL,

Réquerants en Expropriation;

ET

LA RUE CAPITALE,

ET

PIERRE MOREAU, Ecuier, Avocat, de la paroisse de Longueuil, dans le district de Montréal, curateur dûment élu en justice à la substitution établie par le testament de feu JACQUES DORION, en son vivant, marchand, de la paroisse de St. Eustache, dans le district de Terrebonne.

En conformité à l'ordre fait dans la présente instance, le Dix-Septième jour de Février, mil huit cent soixante-cinq, sur la requête du dit Pierre Moreau en sa dite qualité, AVIS PUBLIC est par le présent donné que les dits le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal ont, le cinquième jour de décembre mil huit cent soixante cinq déposé au Greffe de cette cour la somme de quatre mille quatre cent quarante trois dollars, et trente neuf centins du cours actuel de la Province du Canada, prix et compensation de l'immeuble acquis par les dits le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal du dit Pierre Moreau en sa dite qualité par voie d'expropriation forcé et suivant le Statut 27e et 28e Victoria, Chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir: "Un immeuble sis rue Capitale, en la cité de "Montréal, dans le dit district de Montréal, "borné au nord-ouest par la rue St. Paul, au "nord-est par H. Joseph et les Commissaires "du Hâvre de Montréal, au sud-est par la rue "Capitale, et au sud-ouest par Joseph N. Donegani et Henry Judah, mesurant du côté nord-"ouest 19 3/10 pieds, du côté nord-est 85 3/10 "pieds, du côté sud-ouest 83 pieds, et du côté "sud-est 15 1/10 pieds, contenant 1459 1/7 "pieds carrés, mesure anglaise, et plus ou "moins."

Et il est ordonné que par un avis en langues anglaise et française à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers-nouvelles de cette cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers soient appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans le dit district, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis.

Et au cas où sous tel délai il ne serait produit aucune opposition sur ces argents, et que le certificat du régistrateur qui doit être produit ne mentionnerait aucune hypothèque, le paiement pur et simple en sera fait au dit Pierre Moreau en sa dite qualité, déduction préablement faite des frais de publication et du dit certificat du régistrateur.

Et au cas où dans les délais fixés, il serait produit au Greffe de la dite Cour aucune opposition *afin de conserver* sur tel argent, alors et après la production et enfilure au Greffe de cette Cour du dit certificat du régistrateur, il sera procédé par le Protonotaire de la dite Cour à la distribution de tels deniers suivant la pratique de cette Cour suivie pour la distribution de deniers provenant de décrêts.

COFFIN & PAPINEAU,
P. C. S.

Bureau du Protonotaire, Montréal, 29 mars 1865. } 180 ts B

A LOUER.

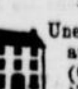

Une MAISON de Première classe, située au No. 389, Rue STE CATHERINE, (Coin de la Rue St. Nicolas Tollentin). Cette Maison contient 12 appartements, outre une bonne cave et un grand grenier. Loyer modéré. S'adresser sur les lieux, ou à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, à

D. BOUDRIAS.

13 fév.—131 Ao

J. D. LAWOLR, Manufacturier pratique de MACHINES à COUDRE, seul Agent autorisé pour la vente des vraies Machines à Coudre de SINGER, à Montréal. Fil de soie, coton et toile; aiguilles, huile, &c., à vendre. On enseigne aux Dames.

Les réparations faites promptement.

J. D. LAWLOR,
30½, Rue St. Sulpice,
Coin de l'Eglise Paroissiale et de la rue Notre-Dame.

4 avril—173 c ka

CHAPEAUX pour Enfants en Soie et en Feutre, Bonnets pour do en Soie et Mérino. On vient d'en recevoir une variété dans les derniers goûts.

MME. GUNN,
143, Grande Rue St. Jacques

Manteaux et Pelisses pour Enfants de Mérino et de Marseilles, nouveaux patrons.

MME. CUNN,
143, Grande Rue St. Jacques

PANIERS pour Enfants garnis ou à garnir à ordre, de toute couleur et patron.

MME. GUNN,
8 avril—177 ds k 143, Grande Rue St. Jacques

{ MAISON DE LA TRINITÉ DE MONTRÉAL,
Montréal, 1er avril 1865.

Le Bureau tiendra une ASSEMBLÉE pour l'Examen des personnes qui désireraient être COMMISSIONNÉS comme PILOTS pour et au-dessus du Hâvre de Québec, au Bureau de la Maison de la Trinité, à Montréal, MERCREDI, le 26 AVRIL courant, à DIX heures A. M.

E. D. DAVID,
171 Régistrateur

AVIS DE DEMENAGEMENT.

ELOI PERRAULT donne par les présentes avis qu'il démenagera son MAGASIN DE CUIR au coin des Rues

St. Paul et St. Jean-Baptiste,

Nos. 305 et 307, dans la maison de briques, ci-devant occupée comme Magasin de Lampes.

Le soussigné profite de cette occasion pour remercier ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour et il espère qu'ils voudront bien le patroniser comme par le passé. Comme son nouveau magasin va être plus grand et plus commode, il se propose de tenir un assortiment des plus complets, tels que Ogerau, Veau Français, Simon, Terrassière, Kid, Veau patenté, Doublures françaises de diverses couleurs, Taure et Veau anglais, Cuir à Harnais, Vernis à Lisse, Vernis à Harnais, Vernis à Chaussures, Noir de Fumée pour les Corroyeurs, Formes pour hommes, femmes et enfants dans le style le plus nouveau, et aussi un assortiment général d'outils des premières manufactures américaines pour les Cordonniers, ainsi que des Cuirs à Semelle Anglais, Américain et du Canada.

1er avril—171 dm k

G. LECOMTE

23—Rue St. Bonaventure—23

(Quelques portes de la Rue McGill,)

Est prêt à recevoir

TOUTE COMMANDE

POUR

Cadres en Or et en Bois de Rose

ETC., ETC., ETC.

On trouvera chez lui

MIROIRS DE TOUTE GRANDEUR

Aux prix les plus réduits.

7 avril. 176

Nouveau Vapeur entre Beauharnois et Montreal.

Le soussigné informe le public qu'il fera voyager le vapeur *DIXIE*, durant la prochaine saison, entre BEAUHARNOIS et MONTREAL. Ce vapeur sera arrangé dans les derniers goûts et donnera toutes les commodités désirables pour les passagers et le fret Il sera prêt à voyager à l'ouverture de la navigation.

16 mars—158 ss k T. SHORT.

Nouveau et Important Progres

DANS LES

ASSURANCES SUR LA VIE.

Britannia Life Assurance Comp'y

ETABLIE EN 1837.

Assurances payables durant la Vie. Augmentation (alternative) des Taux de Primes.

PRIMES ANNUELLES requises pour une Assurance de £100 payables à l'assuré lui-même en atteignant l'âge de SOIXANTE ANS, ou à ses représentants à sa mort, si cet événement a lieu avant le taux augmentant dans chaque cas au bout de cinq ans et augmentant encore à la fin de cinq autres années, après quoi une prime annuelle fixe sera payable jusqu'à ce que la somme assurée devienne due AVEC L'ALTERNATIVE, NEANMOINS, de continuer les paiements, soit des premières ou secondes cinq années, et ayant différé le paiement de la somme assurée aux conditions ci-jointes:—

	PRIMES ANNUELLES PAYABLES DURANT								
GE.	Premiers cinq ans.			Cinq autres années			Balance du Terme.		
	£	s.	d.	£	s	d	£	s.	d.
25	1	16	0	2	6	1	2	16	7
30	2	0	8	2	14	10	3	11	0
35	2	6	9	3	7	6	4	14	2
40	2	15	1	4	6	10	6	17	4

Conditions relatives au paiement de la somme assurée:

Si les différentes primes sont duement payées, comme il est dit ci-dessus, la somme assurée sera payable à SOIXANTE ANS ou à la MORT.

Si les primes payables durant la seco de période de cinq ans sont continuées, la somme assurée deviendra payable à SOIXANTE-CINQ ANS ou à la MORT.

Si les primes payables durant les premiers cinq ans sont continuées, la somme assurée deviendra payable à la MORT seulement

On peut, sur application, connaître les taux pour les autres âges

Affaires de toute description des Assurances sur la Vie transigées aux plus bas taux de Primes, que la sécurité peut permettre

JOSEPH JONES,
AGENT.

Montréal—44, Petite Rue St Jacques. }

9 mars—152 dxs c

Pension Demandee.

Un Monsieur Canadien désire trouver une PENSION dans une famille Canadienne-Française, à deux minutes de marche du Bureau de Poste, où il n'y aurait pas d'autre pensionnaire ni enfants. Le Monsieur préférerait une famille où il y aurait un Piano.

S'adresser par lettre, Boîte 678, Bureau de Poste.

13 avril—181

Formation de Societe'.

Le soussigné a admis M. CHARLES A. MARCHAND comme associé, sous le nom de "L. MARCHAND & SON."

L. MARCHAND.

Montréal, 1er avril 1865—171

Maison de Pension

TENUE PAR

P. VUILLIAME,

EX CUISINIER DU *ST. JAMES CLUB*,

No. 12, Rue St. Laurent, seconde maison de la Rue Craig.

TABLE D'HOTE DE MIDI A TROIS H.: PRIX 25 CTS.

M. VUILLIAME se charge des diners en ville.

7 avril—176 dzk

Patenté aux Etats-Unis. 11 Octobre 1864.

AVIS SPECIAL.

Cigare Medecinal de Davis.

Le Soussigné appelle respectueusement l'attention du Public sur son CIGARE MEDECINAL patenté. Ce Cigare a été manufaturé en cette ville avec la feuille du meilleur Tabac de la Havane, sous l'inspection immédiate du Soussigné, et est connu pour ses propriétés Médecinales par plusieurs éminents Médecins en cette Ville Un essai convaincra aux plus sceptiques ses qualités supérieures en faisant disparaître les maladies suivantes:—

CIGARE MEDECINAL No. 1.

On trouvera à ces Cigares un effet des plus magiques pour faire disparaître les symptômes les plus souffrants des maladies suivantes: Maux de Tête, Asthme, Bronchites, Plaintes Spasmodiques (spécialement de l'Estomac), Maladie du Foie, Névralgie, Epilepsie, Ambly Opiat ou maladie dans la vue, Goute et toutes autres maladies semblables.

CIGARE MEDECINAL No. 2.

Améliorera grandement les maladies suivantes Maladies Organiques du Cœur, Hydropysie, Faiblesse des Intestins, Maladies Nerveuses, Consomption, etc etc. Le soulagement qu'ils procurent dans les différents cas les rendent de la plus grande valeur auprès des personnes qui sont affligées des maladies ci-dessus.

Dans la Consomption, en faisant disparaître la Toux, tend à prolonger la vie.

Avant d'introduire ces Cigares, le Soussigné a fait connaître leur composition à quelques-uns des principaux Médecins de cette Vill, parmi lesquels on a bien voulu lui permettre de mentionner les noms suivants:—Drs Campbell, Hall, Sutherland, Hingston, Macdonald Frazer, Reddy, Fenwick, Munroe, David, etc.

Des directions accompagnent chaque paquet. Ils sont vendus par tous les Droguistes en Canada et aux Etats-Unis.

Chaque paquet porte la signature du manufacturier.

S. DAVIS,
Seul Propriétaire et Manufacturier, Montréal.

0 mars. tmk—142

EXPRESS DE VILLE

DE

C. A. DUMAINE.

J'ai l'honneur d'annoncer au public en général, que j'ouvrirai au 1er d'Avril prochain un Bureau au coin de la Place Jacques-Cartier et de la Rue Notre-Dame, No. 156, et que je me chargerai du transport de Marchandises, etc., des Magasins dans toutes les localités de la Ville ou de la Campagne, soit par petit paquet ou à la ob, à des prix très réduits.

Les personnes qui déménagent ferant bien de venir me voir, car j'ai des VOITURES à RESSORTS et COUVERTES J'entreprends aussi le transport de Pianos et autres Articles fragiles, aux prix les plus modérés, Ayant à mon service des hommes capables, je puis assurer l'efficacité du service. Bagage transporté des chemins de fer et vapeur.

CHARLES ADOLPHE DUMAINE.

27 mars 1865. 166

RACCOMMODAGE DE MEUBLES

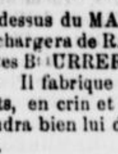

Le soussigné a le plaisir d'annoncer au public que, cédant à la sollicitation de ses amis, il a laissé la fabrique de meubles de M. HILTON, où il a fait son apprentissage, pour OUVRIR une BOUTIQUE au coin des Rues

CRAIG ET ST. LAURENT,

au-dessus du MAGASIN de CERCUEILS, où il se chargera de RACCOMMODER les MEUBLES, de les BOURRER, de les VERNIR, de les POLIR, &c. Il fabrique de plus des MATELAS à ressorts, en crin et en paille. Les ordres que l'on voudra bien lui donner seront fidélement exécutés.

Le soussigné se charge aussi de vernir, polir et réparer les Meubles, Pianos, &c., à domicile C'est le seul Etablissement de ce genre à Montréal

Azarie Lavigne,
Coin des Rues CRAIG ET ST. LAURENT.

28 mars—167 tm k

En Gros et en Detail.

M. BRAHADI annonce respectueusement à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il a reçu 50 caisses de son grand assortiment ordinaire de

Chapeaux de Soie Anglais et Français, Feutres, &c.,

dans les derniers goûts. Ordres donnés par *Conformateur*, exécutés au plus court avis.

3 avril—172

FLUIDE extrait de la Salsepareille de Jamaique Rouge, par GARDNER.—Un once est égale à une demi-pinte de la meilleure décoction telle qu'ordonnée par le Collége des Médecins de Londres. Cette préparation sera trouvée de toute manière préférable à la décoction telle qu'elle est préparée ordinairement; elle est mieux adaptée pour consumer, à cause de l'éclat concentré dans lequel elle est préparée, et elle est plus convenable pour les voyageurs et peut être transportée plus aisément. En bouteilles, $1 chaque. Aucune n'est originale à moins qu'il y ait un imprimé dans la bouteille le nom de "Gardner, Montréal."

ESSENCE Ethérée de Gingembre de Jamaique concentrée, du plus haut degré de concentration possible; elle contient les pures propriétés sans mélange de cette racine importante, et demande une préférence décidée sur l'essence telle qu'ordinairement préparée. Vendue en bouteille à 2s. 6d. chaque.

Le Destructeur de Vers de Gardner est un remède infaillible. Chaque paquet contient cinq poudres qui sont agréables au goût et parfaitement sûres. Prix, 1s. 3d. le paquet.

PILULES contre la Bile de Cooper.—Ces pilules sont préparées avec le plus grand soin d'après la recette originale; pour de fortes constitutions, elles ne peuvent être surpassées; prenant les pilules le soir et de la poudre de Seidlitz le matin suivant.

Pour vous assurer de celles qui sont préparées par moi, voyez mon nom marqué autour de chaque boîte.

JOHN GARDNER,
Chimiste qui administre des Remèdes,
Rue Notre-Dame, près de la rue McGill.

5 avril—174 um c k

M. CAYLEY, AVOCAT,

BEAUHARNOIS,

Suivra régulièrement le Circuit de STE. MARTINE

14 février—132 dm E

CANAL LACHINE.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour du mois d'AVRIL prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, pour les

OUVRAGES EN FER

requis pour les réparations ordinaires et l'entretien du CANAL LACHINE durant une période de cinq années, à partir du premier de Mai prochain.

On pourra obtenir toutes les informations nécessaires touchant ces ouvrages en s'adressant au Bureau du Canal Lachine, à Montréal, où des formules de soumission seront fournies aux soumissionnaires

Par ordre,

F. BRAÜN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics. Québec, 29 mars 1865 } 170 l

CHAPEAUX! CHAPEAUX

Dernières nouveautés en CHAPEAUX DE SOIE, FEUTRES et en LAINE, chez

John Martin,
No. 276, Rue Notre-Dame,
Coin de la Rue St. Pierre

☞ On ne charge rien pour réparer les Chapeaux de Soie que l'on a acheté dans l'établissement. Les membres du Clergé seront servis aux mêmes prix qu'en gros.

29 mars—168 k m

CORPORATION DE MONTREAL.

Departement des Chemins.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Le temps fixé pour recevoir les soumissions pour la livraison des

30.000 Madriers de pin (*Cull Deals*) **des Dalles de Pierre, Cailloux de Pierre, &c., &c., pour Paver,**

EST REMIS A LUNDI, 24 AVRIL
Courant, à 4 heures P. M.

P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur, Hôtel-de-Ville, Montréal, 12 avril 1865. } 180 dxi

CORPORATION DE MONTREAL.

Departement des Chemins.

MADRIERS DE PIN

(CULL.)

Des soumissions cachetées, marquées sur l'enveloppe "soumissions pour MADRIERS DE PIN," à l'adresse du soussigné, seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité jusqu'à QUATRE heures P. M., JEUDI, le 20 courant, pour la livraison de

30,000 Madriers de Pin [Cull]

de qualité et de grandeur en tout égales à un échantillon, qui peut être vu dans la cour de la Corporation, rue Craig. Les madriers seront livrables aux époques suivantes:

10,000 dans le mois de Mai prochain

10,000 dans le mois de Juin prochain

10,000 le ou avant le 1er Aout prochain.

Les madriers devront être livrés à cette partie du quai ou du canal de Lachine qu'il plaira au Soussigné de désigner.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune soumission.

Dalles de Pierre, Pierre pour Bordure de Pave' et Cailloux pour Paver.

Des Soumissions Cachetés, endossées "Soumissions pour DALLES DE PIERRE, etc.," adressées au soussigné, seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité jusqu'à 4 h. P. M., JEUDI, le 20 courant, pour la livraison et le posage de Dalles de Pierre, de Pierres pour Bordures de Pavé et de Cailloux pour Paver les cours d'eau, dans telles rues de la Cité qu'il plaira au Comité des Chemins de désigner, en conformité avec les dévis qui pourront être examinés au Bureau du Soussigné, le et après VENDREDI, 14 courant.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune soumission.

P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité,

Bureau de l'Inspecteur, Hôtel-de-Ville, 8 avril 1865.—177 qtz }

LA MINERVE,

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR

DUVERNAY, FRERES,

RUE ST. VINCENT, No. 16.

EDITION QUOTIDIENNE

PRIX---**$6** PAR ANNÉE.

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE,

PRIX---**$4** PAR ANNÉE.

EDITION HEBDOMADAIRE,

PRIX---**$2** PAR ANNÉE.

☞ **PAYABLE D'AVANCE.** ☜